



BAYLIN TECHNOLOGIES INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

AU 31 DÉCEMBRE 2018

(en milliers de dollars canadiens)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États consolidés de la situation financière	6
États consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global	7
États consolidés des variations des capitaux propres	8
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	9
Notes annexes	10 - 56

Date d'approbation des états financiers consolidés : **13 mars 2019**

« Jeffrey C. Royer »

Jeffrey C. Royer

Président du conseil d'administration

« Randy Dewey »

Randy Dewey

Président et chef de la direction

« Michael Wolfe »

Michael Wolfe

Chef des finances

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention des actionnaires de Baylin Technologies inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Baylin Technologies inc. et de ses filiales (la « Société »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, de la variation des capitaux propres et des flux de trésorerie des actionnaires pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes y afférentes, dont un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société au 31 décembre 2018 ainsi que de son rendement financier consolidé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites à la rubrique « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été audités par un autre auditeur qui a donné une opinion non modifiée à leur égard le 28 février 2018.

Autres informations

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations sont composées du rapport de gestion, mais excluent les états financiers ainsi que notre rapport d'audit à leur égard.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations indiquées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une autre anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport d'audit. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci découlent de fraudes ou d'erreurs.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, au besoin, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus de communication de l'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des présents états financiers consolidés prendront en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, nous concevons et nous appliquons des procédures d'audit en réponse à ces risques et nous réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des renseignements connexes fournis par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport d'audit sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport

d'audit. Des événements ou des situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les renseignements fournis dans les notes, et nous évaluons si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une façon propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et des activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance notamment au sujet de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit et de nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des répercussions sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Grand Lui.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 13 mars 2019
Toronto (Ontario)

Baylin Technologies Inc.

États consolidés de la situation financière

En milliers de dollars canadiens

		31 décembre 2018	31 décembre 2017
ACTIF			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		20 859 \$	35 156 \$
Créances clients et autres créances	Note 7	29 387	16 091
Autres actifs courants	Note 8	6 179	4 252
Stocks	Note 9	23 512	9 167
		<u>79 937</u>	<u>64 666</u>
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles, montant net	Note 10	27 371	20 151
Autres actifs non courants		70	65
Actif d'impôt différé	Note 19	6 426	-
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Note 22	16	-
Immobilisations incorporelles	Notes 6 et 11	23 551	-
Goodwill	Notes 6 et 11	33 146	-
		<u>90 580</u>	<u>20 216</u>
TOTAL DE L'ACTIF		<u><u>170 517 \$</u></u>	<u><u>84 882 \$</u></u>
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Crédit bancaire	Note 12	377 \$	4 159 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	Note 13	33 257	22 552
Impôt sur le résultat à payer		1 443	162
		<u>35 077</u>	<u>26 873</u>
PASSIFS NON COURANTS			
Partie non courante du crédit bancaire	Note 12	-	347
Emprunt à terme	Note 14	30 081	-
Déventures convertibles	Note 15	18 975	-
Passifs nets liés aux avantages du personnel	Note 17	2 301	1 836
Passif d'impôt différé	Note 19	2 256	-
		<u>53 613</u>	<u>2 183</u>
TOTAL DU PASSIF		<u>88 690</u>	<u>29 056</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	Note 20	136 675	109 210
Réserve pour les paiements fondés sur des actions	Note 21	3 798	1 446
Cumul des autres éléments du résultat global		12 840	11 212
Déficit accumulé		(71 486)	(65 947)
		<u>81 827</u>	<u>55 921</u>
Participation ne donnant pas le contrôle		-	(95)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		<u>81 827</u>	<u>55 826</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		<u><u>170 517 \$</u></u>	<u><u>84 882 \$</u></u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Baylin Technologies Inc.

États consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global

En milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action et les données moyennes pondérées

		Exercice clos les 31 décembre	
		2018	2017
Produits des activités ordinaires	Note 26	136 214 \$	91 642 \$
Coût des produits vendus	Note 27	85 373	63 297
Bénéfice brut		50 841	28 345
Charges d'exploitation	Note 27		
Frais de vente et de marketing		13 509	5 490
Frais de recherche et de développement		15 363	11 248
Charges générales et administratives		23 868	13 384
Frais d'acquisition		4 318	-
		57 058	30 122
Résultat d'exploitation		(6 217)	(1 777)
Charges financières, montant net	Note 28	4 611	1 996
Produits financiers, montant net	Note 22	(16)	-
Décomptabilisation d'une filiale		(1 092)	-
Reprise de provision	Note 6	(821)	-
Ajustement de la juste valeur	Notes 15 et 25	1 725	-
Résultat avant impôt sur le résultat		(10 624)	(3 773)
Impôts à recouvrer	Note 19	(5 180)	436
Résultat net		(5 444) \$	(4 209) \$
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société		(4 651)	(4 007)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(793)	(202)
Éléments pouvant être reclassés en résultat net			
Montants découlant de la conversion des comptes des établissements étrangers, après impôt		1 816	(22)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net			
Gains actuariels, après impôt	Note 17	(188)	(13)
Autres éléments du résultat global (après effets d'impôt)		1 628 \$	(35) \$
Total du résultat global		(3 816) \$	(4 244) \$
Résultat global attribuable aux actionnaires de la société		(3 023)	(4 042)
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(793)	(202)
Résultat par action de base et après dilution	Note 23	(0,13) \$	(0,17) \$
Moyenne pondérée des actions en circulation		35 371 656	22 935 481

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Baylin Technologies Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres

En milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions en circulation

	Nombre d'actions en circulation	Capital- actions	Réserve pour les paiements fondés sur des actions	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Note 20	Note 20	Note 21				
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	30 512 912	109 210 \$	1 446 \$	(65 947) \$	11 212 \$	(95) \$	55 826 \$
Résultat net	-	-	-	(4 651)	-	(793)	(5 444)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	1 628	-	1 628
Paiements fondés sur des actions	-	-	2 228	-	-	-	2 228
Régime d'actionnariat des salariés	-	(265)	124	-	-	-	(141)
Émission d'actions, moins les frais d'émission	9 493 542	27 730	-	-	-	-	27 730
Décomptabilisation d'une filiale	-	-	-	(888)	-	888	-
Solde au 31 décembre 2018	<u>40 006 454</u>	<u>136 675 \$</u>	<u>3 798 \$</u>	<u>(71 486) \$</u>	<u>12 840 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>81 827 \$</u>

	Nombre d'actions en circulation	Capital actions	Réserve pour les paiements fondés sur des actions	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Note 20	Note 20	Note 21				
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	21 916 813	90 929 \$	1 087 \$	(61 940) \$	11 247 \$	107 \$	41 430 \$
Résultat net	-	-	-	(4 007)	-	(202)	(4 209)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(35)	-	(35)
Paiements fondés sur des actions	-	-	359	-	-	-	359
Émission d'actions, moins les frais d'émission	8 596 099	18 281	-	-	-	-	18 281
Solde au 31 décembre 2017	<u>30 512 912</u>	<u>109 210 \$</u>	<u>1 446 \$</u>	<u>(65 947) \$</u>	<u>11 212 \$</u>	<u>(95) \$</u>	<u>55 826 \$</u>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Baylin Technologies Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

En milliers de dollars canadiens

	Exercice clos les 31 décembre 2018	2017
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Résultat net	(5 444) \$	(4 209) \$
Ajustements visant à rapprocher la perte et les sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation		
Paielements fondés sur des actions	2 524	359
Dotation aux amortissements et perte de valeur	8 950	4 083
Perte de valeur d'immobilisations corporelles	-	499
Charges financières, montant net	4 611	1 996
Quote-part du résultat net attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(16)	-
Décomptabilisation d'une filiale	(1 092)	-
Reprise de provision (note 6)	(821)	-
Ajustement de la juste valeur	1 725	-
Perte à la vente d'immobilisations corporelles	587	78
Impôt sur le résultat	(5 180)	436
Pertes de change latentes	(571)	1 751
	10 717	9 202
Variations d'éléments d'actif et de passif		
Augmentation des créances clients	(6 575)	(2 446)
Augmentation des autres actifs courants	(1 639)	(2 581)
Diminution (augmentation) des stocks	2 590	(722)
Augmentation des dettes fournisseurs et des charges à payer	3 730	2 382
	(1 894)	(3 367)
Trésorerie versée ou reçue au cours de la période au titre de ce qui suit :		
Intérêts nets payés	(3 439)	(41)
Impôt net payé	(533)	(327)
	(3 972)	(368)
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités d'exploitation	(593)	1 258
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(5 433) \$	(3 210) \$
Produit de la vente d'immobilisations corporelles	783	45
Acquisitions d'entreprises, déduction faite de l'encaisse acquise (note 6)	(68 546)	-
Sorties de trésorerie nettes liées aux activités d'investissement	(73 196)	(3 165)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit net de l'émission d'actions	21 228 \$	18 281 \$
Produit de l'émission de débentures convertibles	17 250	-
Réception d'un emprunt à terme	30 613	-
Prélèvements (remboursements) sur des crédits à court terme consentis par des banques et autres, montant net	(7 502)	1 036
Remboursement d'une autre dette non courante (note 6)	(2 999)	-
Entrées de trésorerie nettes liées aux activités de financement	58 590	19 317
Incidence des écarts de change sur les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	902	(734)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(14 297) \$	16 676 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	35 156	18 480
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	20 859 \$	35 156 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :		
Actions émises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (note 6)	5 000 \$	
Actions émises à titre de rémunération	1 237	

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

Renseignements sur l'entreprise

Baylin Technologies Inc. (« Baylin ») a été constituée le 24 septembre 2013 en vertu des lois de la province d'Ontario. Le siège social de Baylin est situé au 60 Columbia Way, bureau 205, Markham (Ontario) Canada.

Baylin, collectivement avec ses filiales, y compris les actifs d'Advantech sans fil inc. et de certaines de ses filiales et de Micro-Onde Alga Inc., acquis durant l'exercice en cours (collectivement, la « Société » ou le « Groupe »), est une société de gestion de la technologie sans fil diversifiée de premier plan qui exerce ses activités à l'échelle mondiale. Baylin est axée sur la recherche, la conception, le développement, la fabrication et la vente de produits et de services de radiofréquence (« RF ») active et passive et de microondes terrestres. Les produits de la Société sont mis en marché et vendus sous les noms de marque Galtronics, Advantech sans fil, Micro-Onde Alga et Mitec par l'intermédiaire de certaines filiales de la Société. Les actions de la Société sont négociées à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : BYL).

Approbation des états financiers

Les présents états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis par la direction et approuvés pour publication par résolution du conseil d'administration le 13 mars 2019.

NOTE 2 : BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board et aux interprétations du Comité d'interprétation des IFRS.

NOTE 3 : PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables suivantes ont été appliquées de façon constante aux états financiers consolidés de toutes les périodes présentées, sauf tel qu'indiqué à la note 5. Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf en ce qui a trait à la réévaluation des débentures convertibles à la juste valeur.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés englobent les états financiers des entreprises que contrôle la Société, à savoir ses filiales. Il y a contrôle lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur cette entité. Les droits de vote éventuels sont pris en compte au moment d'évaluer si une entité a le contrôle d'une autre. La consolidation des filiales débute à la date à laquelle le contrôle est obtenu et se termine lorsque ce contrôle cesse.

Les filiales sont composées des entités sur lesquelles l'entité consolidée exerce un contrôle. L'entité consolidée contrôle une entité lorsque l'entité consolidée est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait de son pouvoir à diriger les activités de l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à l'entité consolidée. Elles sont déconsolidées à compter de la date où ce contrôle cesse.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Lorsque l'entité consolidée perd le contrôle d'une filiale, elle décomptabilise les actifs, y compris le goodwill, les passifs et la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale ainsi que tout écart de conversion cumulé comptabilisé dans les capitaux propres. L'entité consolidée comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et la juste valeur de tout placement conservé avec tout gain ou toute perte dans le résultat net.

Les états financiers de la Société et de ses filiales sont dressés aux mêmes dates et couvrent les mêmes périodes. Les états financiers consolidés sont établis selon des méthodes comptables appliquées de façon uniforme par toutes les sociétés du Groupe, lequel est considéré comme n'ayant qu'un seul secteur opérationnel. Les soldes et les transactions intragroupes importants ainsi que les profits ou les pertes résultant de telles transactions sont entièrement éliminés pour les besoins des états financiers consolidés.

Le Groupe est composé des principales filiales suivantes :

Nom de l'entité	Pays de constitution ou d'enregistrement	Participation détenue au 31 décembre 2018	Participation détenue au 31 décembre 2017
Galtronics Israel	Israël	100 %	100 %
Galtronics USA	États-Unis d'Amérique	100 %	100 %
Galtronics Wuxi	Chine	100 %	100 %
Galtronics Korea	Corée	100 %	100 %
Galtronics Vietnam	Vietnam	100 %	100 %
Advantech sans fil	Canada	100 %	Sans objet
Micro-Onde Alga	Canada	100 %	Sans objet

Galtronics USA était auparavant une division de Galtronics Israel, mais a été établie à titre de société distincte au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Auparavant, la Société détenait d'une participation de 49 % dans Galtronics Canada Ltd. pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 (note 22). Le capital-actions des filiales n'est composé que d'actions ordinaires directement détenues par le Groupe, et la participation détenue équivaut aux droits de vote détenus par le Groupe. Le pays de constitution ou d'enregistrement est aussi le principal lieu d'affaires.

Les parts du résultat net et des capitaux propres des filiales liées à la participation ne donnant pas le contrôle sont indiquées de façon distincte dans les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les états consolidés de la situation financière.

Monnaie de présentation, monnaie fonctionnelle et monnaie étrangère

a. Monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés en dollars canadiens (« \$ CA »), à savoir la monnaie de présentation de la Société.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

b. Monnaie fonctionnelle

Le Groupe détermine la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales, et c'est dans cette monnaie que la situation financière et les résultats d'exploitation de chacune de ces entités sont évalués de façon distincte. La monnaie fonctionnelle de Baylin est le dollar canadien. La monnaie fonctionnelle de chaque filiale correspond à la monnaie de son propre pays de constitution ou d'enregistrement, à l'exception de Galtronics Israel dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain (« \$ US »).

Lorsque la monnaie fonctionnelle d'une filiale n'est pas la même que la monnaie de présentation de la Société, les états financiers de cette filiale sont convertis dans la monnaie de présentation de la Société de manière à pouvoir être incorporés aux états financiers consolidés. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture à la fin de chaque période comptable. Les éléments du résultat net sont convertis aux cours de change moyens pour toutes les périodes concernées. Tous les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés à titre de composante des autres éléments du résultat global et du cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

Les gains et les pertes de change découlant d'un élément monétaire à recevoir d'un établissement étranger ou à verser à un établissement étranger, dont le règlement n'est pas planifié et n'est pas susceptible d'avoir lieu dans un avenir prévisible et qui, en substance, est considéré comme un placement net dans l'établissement étranger, sont comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global, dans les capitaux propres.

c. Monnaie étrangère

Au moment de leur comptabilisation initiale, les transactions en monnaie étrangère sont constatées au cours de change en vigueur aux environs de la date où elles ont eu lieu. Par la suite, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle à la clôture de chaque période comptable au taux de change en vigueur à cette date. Les écarts de change sont portés en résultat net. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère et évalués au coût historique sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère et évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date à laquelle leur juste valeur a été établie.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie qui figurent dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les fonds en banque et en caisse ainsi que les dépôts à court terme dont l'échéance maximale est de trois mois, lesquels sont exposés à un risque de variation de valeur négligeable.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'acquisition et les coûts engagés pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur nette de réalisation désigne le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, déduction faite du coût d'achèvement et des frais de vente estimatifs. Les matières premières sont évaluées au coût d'acquisition selon la méthode du coût moyen pondéré. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût moyen, ce qui englobe les coûts des matières premières, les frais de main-d'œuvre ainsi que les autres coûts de fabrication directs et indirects. La Société évalue régulièrement l'état et la chronologie des stocks et constitue des provisions pour ramener en conséquence les stocks à la valeur de réalisation nette.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Comptabilisation des produits des activités ordinaires

La Société a adopté la nouvelle norme comptable IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui utilise un seul modèle de comptabilisation des produits tirés de contrats conclus avec des clients. Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés de façon à tenir compte du transfert de biens et de services aux clients et du montant correspondant à la contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange de ces biens ou ces services. Pour chaque contrat conclu avec un client, la Société applique le modèle en cinq étapes qui suit :

1. Identifier les contrats avec des clients
2. Identifier les obligations de prestation prévues dans le contrat
3. Déterminer le prix de transaction, qui tient compte des estimations des contreparties variables et de la valeur temps de l'argent
4. Répartir le prix de transaction entre les différentes obligations d'exécution prévues dans le contrat en fonction du prix de vente individuel relatif de chaque bien ou chaque service qui doit être livré
5. Comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli une obligation de prestation de façon à tenir compte du transfert des biens ou de la prestation des services promis au client.

La vente de biens et de services par la Société ne comprend pas d'obligations de prestation distinctes. Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés au moment où le client obtient le contrôle des biens, à savoir le moment de l'expédition ou de la livraison, selon les modalités convenues avec les clients. Les produits tirés d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés au fil du temps à mesure que les services sont fournis en fonction d'un prix fixe ou d'un taux horaire.

Impôt sur le résultat

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils ont trait à des éléments qui sont constatés directement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

a. Impôt exigible

Le passif d'impôt exigible est évalué aux taux d'impôt et selon les lois fiscales qui ont été adoptées ou essentiellement adoptées à la clôture de la période comptable, compte tenu des ajustements nécessaires à l'égard du passif d'impôt d'exercices antérieurs.

b. Impôt différé

Un impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables présentées dans les états financiers consolidés et les montants attribués pour les besoins de l'impôt, sauf s'il s'agit de différences temporaires associées à des participations dans des filiales, dans la mesure où il est probable que le Groupe pourra contrôler la date à laquelle ces différences temporaires se résorberont et où ces différences ne se résorberont probablement pas dans un avenir prévisible.

L'impôt différé est évalué aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, selon les lois fiscales adoptées ou essentiellement adoptées à la clôture de la période comptable. L'impôt différé porté en résultat net représente les variations de la valeur comptable des soldes d'impôt différé au cours de la période comptable, à l'exclusion des variations attribuables aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres.

Les actifs d'impôt différé sont examinés à la clôture de chaque période comptable et ils sont réduits s'il est improbable qu'ils soient utilisés. Les différences temporaires et les soldes des pertes reportées prospectivement

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

à l'égard desquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé sont examinés à la clôture de chaque période comptable, et un actif d'impôt différé correspondant est comptabilisé si leur réalisation est probable.

Tous les actifs et les passifs d'impôt différé sont respectivement présentés dans l'état de la situation financière au titre des actifs non courants et des passifs non courants. L'impôt différé est compensé à l'état consolidé de la situation financière si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible et si l'impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

Contrats de location

Les critères de classement des contrats de location en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple dépendent de la nature de la transaction et sont définis à la date de passation du contrat de location conformément aux principes suivants.

a. Contrat de location-financement

Aux termes d'un contrat de location-financement, la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif loué est transférée au Groupe. Au début de la période de location, les actifs loués sont évalués au plus faible de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le passif correspondant aux paiements au titre de la location est comptabilisé à sa valeur actualisée, et la comptabilisation de ces paiements s'effectue par inscription dans les charges financières et la réduction du passif au titre de la location selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilité ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux.

b. Contrat de location simple

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location simple si la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif loué n'est pas transférée. Les paiements au titre de la location sont comptabilisés à titre de charge et portés en résultat net sur une base linéaire pendant la durée du contrat de location.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût, dont les coûts directement attribuables, déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur et exclusion faite des coûts de l'entretien courant. Le coût englobe les pièces de rechange et le matériel auxiliaire utilisés pour ces immobilisations corporelles.

Chaque composante d'une immobilisation corporelle dont le coût est significatif par rapport au coût total de l'immobilisation corporelle est amortie séparément.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire, selon des taux annuels, sur la durée d'utilité des actifs.

	Durée d'utilité (en années)
Bâtiments (à l'exclusion de la composante relative aux terrains)	25 – 50
Machines et matériel	3 – 10
Véhicules motorisés	5 – 7
Mobilier de bureau, ordinateurs et périphériques	3 – 20
Améliorations locatives	Durée de la location ou vie utile (selon la plus courte des deux)

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

La durée d'utilité, la méthode d'amortissement et la valeur résiduelle d'un actif sont revues au moins à la clôture de chaque exercice, et tout changement est comptabilisé de façon prospective à titre de révision d'estimation comptable.

L'amortissement d'un actif cesse à la date à laquelle il est classé comme détenu en vue de la vente ou à la date à laquelle il est décomptabilisé, selon la première des deux. Un actif est décomptabilisé au moment de sa cession ou lorsqu'il est prévu qu'aucun autre avantage économique ne sera tiré de son utilisation. Le profit ou la perte découlant de la décomptabilisation de l'actif (qui représente la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable figurant dans les états financiers consolidés) est porté en résultat net au moment où l'actif est décomptabilisé.

Dépréciation d'actifs non financiers

La Société évalue le besoin de réduire la valeur comptable de ses actifs non financiers, qui comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill, dès qu'un événement ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable ne pourra être recouvrée. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède sa valeur recouvrable, la valeur comptable est ramenée à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Pour calculer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie attendus sont actualisés à un taux avant impôt qui tient compte des risques propres à l'actif. La valeur recouvrable d'un actif qui ne génère pas de flux de trésorerie indépendants est établie pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il est rattaché. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net.

La perte de valeur d'un actif n'est reprise que s'il y a eu révision des estimations retenues pour calculer sa valeur recouvrable depuis la comptabilisation de la dernière perte de valeur. Le montant de reprise d'une perte de valeur ne peut dépasser la plus faible de la valeur recouvrable et de la valeur comptable qui aurait été calculée (déduction faite de l'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée dans des exercices précédents. Les reprises de pertes de valeur d'actifs sont comptabilisées en résultat net.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût en ce qui, pour les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, correspond à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont comptabilisées au coût déduction faite du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. L'amortissement est calculé sur une base linéaire, selon un taux annuel, sur la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimative fait l'objet d'un examen à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, et l'incidence de toute modification apportée à l'estimation est comptabilisée de manière prospective.

L'amortissement est calculé sur une base linéaire, selon un taux annuel, sur la durée d'utilité des actifs.

	Durée d'utilité (en années)
Relations clients	5
Marques et nom commerciaux	15
Connaissances exclusives	5
Ententes de non-concurrence	5
Carnet de commandes	1

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Regroupements d'entreprises

Pour comptabiliser les regroupements d'entreprises, la méthode de l'acquisition est utilisée. La contrepartie transférée correspond à la somme des justes valeurs à la date d'acquisition des actifs transférés, des instruments de capitaux propres émis ou des passifs pris en charge par l'acquéreur, et cette contrepartie est versée aux propriétaires antérieurs de l'entité acquise. Tous les coûts d'acquisition sont comptabilisés en résultat net tels qu'ils sont engagés.

Au moment de l'acquisition d'une entreprise, l'entité consolidée évalue les actifs financiers acquis et les passifs financiers pris en charge aux fins de leur classement et de leur désignation appropriés conformément aux modalités contractuelles, aux conditions économiques, aux politiques d'exploitation ou aux méthodes comptables de l'entité consolidée et à d'autres conditions pertinentes existantes à la date d'acquisition.

La contrepartie éventuelle à transférer par l'acquéreur est comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les modifications ultérieures apportées à la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre d'actif ou de passif sont comptabilisées en résultat net. Une contrepartie éventuelle classée à titre d'instruments de capitaux propres n'est pas réévaluée et son règlement ultérieur est comptabilisé dans les capitaux propres.

L'écart entre la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs pris en charge dans le cadre de l'acquisition et la juste valeur de la contrepartie transférée est comptabilisé dans le goodwill.

Les regroupements d'entreprises sont initialement comptabilisés sur une base provisoire. L'acquéreur ajuste rétrospectivement les montants provisoires comptabilisés et comptabilise également des actifs ou des passifs additionnels pendant la période d'évaluation en fonction des nouveaux renseignements obtenus au sujet des faits et des circonstances qui existaient à la date d'acquisition. La période d'évaluation prend fin soit (i) après 12 mois à compter de la date d'acquisition, ou (ii) lorsque l'acquéreur reçoit tous les renseignements possibles pour établir la juste valeur, selon la plus rapprochée de ces deux dates.

Goodwill

Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, à savoir l'excédent du prix d'acquisition des entreprises acquises par rapport à la juste valeur estimative des immobilisations corporelles et incorporelles acquises et des passifs pris en charge à la date d'acquisition et il est attribué à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») qui devrait tirer avantage de l'acquisition. Une UGT est le plus petit groupe d'actifs comptant des flux de trésorerie identifiables séparément.

Par la suite, les actifs qui composent le goodwill ne sont pas amortis, mais évalués à la fin de chaque période de présentation de l'information financière en cas de perte de valeur, et plus fréquemment lorsque des événements ou des circonstances indiquent que leur valeur comptable puisse ne pas être recouvrable en totalité. Le test de dépréciation annuel vise à comparer la valeur comptable des UGT de la Société, y compris le goodwill, à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimatifs sont actualisés à leur valeur actuelle à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôt qui tient compte des évaluations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La Société établit la valeur d'utilité grâce aux flux de trésorerie futurs estimatifs actualisés à un taux après impôt qui tient compte du coût moyen pondéré du capital ajusté en fonction du risque. Tout excédent de la valeur comptable d'une UGT sur le montant recouvrable est comptabilisé en charges dans la période au cours de laquelle la perte de valeur est décelée. Une moins-value comptabilisée à l'égard du goodwill n'est pas contrepassée au cours d'une période ultérieure. Lors de la cession d'une entreprise, tout goodwill connexe est inclus dans le calcul du gain ou de la perte à la cession.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont classés et évalués comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement et évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût amorti
Créances clients et autres créances	Coût amorti
Crédit bancaire	Coût amorti
Dettes d'exploitation et charges à payer	Coût amorti
Emprunt à terme	Coût amorti
Déventures convertibles	Juste valeur par le biais du résultat net

La Société comptabilise les actifs financiers et les passifs financiers lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

a. Classement des actifs financiers et des passifs financiers

Actifs financiers

La Société classe les actifs financiers comme étant ultérieurement évalués au coût, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net en fonction du modèle économique de l'entité au moyen duquel l'actif financier est géré et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers pour percevoir des flux de trésorerie contractuels, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie qui sont composés uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêts sur le capital à payer.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint tant par le recouvrement de flux de trésorerie contractuels que par la vente de l'actif financier, et que les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont composés uniquement de remboursements de capital et de versements d'intérêts sur le capital à payer. La Société ne détient pas d'actifs financiers classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net s'il n'est ni classé au coût amorti ni à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ou s'il peut être désigné comme à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale. La Société ne détient pas d'actifs financiers classés comme étant ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

La Société classe tous les passifs financiers comme étant ultérieurement évalués au coût amorti, à l'exception des passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les déventures convertibles et la contrepartie éventuelle dans le cadre d'un regroupement d'entreprises ou les passifs

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

financiers qui ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au moment de la comptabilisation initiale.

b. Comptabilisation initiale

Les actifs financiers ou les passifs financiers classés au coût amorti sont initialement comptabilisés par la Société à leur juste valeur, déduction faite des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs financiers ou des passifs financiers, à l'exception des coûts de transaction relatifs aux actifs ou aux passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, lesquels sont comptabilisés en charges. Toutefois, les créances clients sont initialement comptabilisées à leur coût de transaction si elles ne comprennent pas une importante composante de financement.

c. Évaluation ultérieure

La Société évaluera ultérieurement un instrument financier en fonction de son classement. Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme ultérieurement évalués au coût amorti seront évalués au moment de leur comptabilisation initiale, déduction faite des remboursements de capital, plus ou moins l'amortissement cumulé à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tout écart entre ce montant initial et le montant à l'échéance et, pour les actifs financiers, ajustés en fonction de toute provision pour pertes sur créances clients. L'amortissement de l'intérêt effectif est comptabilisé en résultat net. Les variations de la juste valeur ultérieurement évaluées des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les coûts de transaction des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en charges tels qu'ils sont engagés. Les gains et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers classés comme ultérieurement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés en résultat net.

d. Décomptabilisation d'instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent ou lorsque la Société a transféré ses droits contractuels de toucher les flux de trésorerie de l'actif financier ou qu'elle assume l'obligation de payer à un tiers, sans délai important, la totalité des flux de trésorerie et qu'elle a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif, ou qu'elle n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et des avantages de l'actif, mais qu'elle en a transféré le contrôle.

Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation s'y rattachant est acquittée ou annulée ou qu'elle expire. Un passif financier est éteint lorsque le débiteur (le Groupe) l'acquitte en le réglant en trésorerie ou par d'autres actifs financiers, d'autres biens ou d'autres services ou qu'il est légalement dégagé de cette responsabilité.

a. Dépréciation d'actifs financiers

À la clôture de chaque période comptable, le Groupe évalue s'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif ou d'un groupe d'actifs financiers.

En ce qui a trait aux actifs financiers classés au coût amorti, la Société, chaque date de présentation de l'information financière, évalue la provision pour pertes sur créances relative à cet instrument financier à un montant correspondant aux pertes sur créances attendues sur 12 mois si le risque de crédit de l'instrument financier n'a pas augmenté de manière importante depuis sa comptabilisation initiale. La société comptabilise en résultat, à titre de profit ou de perte de valeur, le montant des pertes sur créances attendues (ou sa contrepassation) nécessaire pour ajuster la perte de valeur à la date de présentation de l'information financière.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

L'entité consolidée a appliqué l'approche simplifiée d'évaluation des pertes sur créances attendues, qui utilise une perte sur créances attendues sur la durée de vie. Pour évaluer les pertes sur créances attendues, les créances clients ont été regroupées en fonction du nombre de jours en souffrance.

Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction normale effectuée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur est fondée sur l'hypothèse selon laquelle la transaction aura lieu sur le marché principal pour l'actif ou le passif ou, en l'absence d'un marché principal, sur le marché se révélant le plus avantageux.

La juste valeur d'un actif ou d'un passif est évaluée à partir des hypothèses que des intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, en presumant que ces intervenants agissent dans leur intérêt économique.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier tient compte de la capacité d'un intervenant du marché de générer des avantages économiques en faisant une utilisation optimale de l'actif ou en le vendant à un autre intervenant du marché qui en ferait une utilisation optimale.

Le Groupe a recours à des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et à l'égard desquelles il existe suffisamment de données d'entrée pour lui permettre d'évaluer la juste valeur en utilisant le plus de données observables pertinentes possible et le moins de données non observables possible.

Tous les actifs et tous les passifs évalués à la juste valeur ou dont la juste valeur est présentée sont classés dans les niveaux ci-après de la hiérarchie des justes valeurs en s'appuyant sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Niveau 1 : La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés négociés sur le marché et les titres disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction) est fondée sur les cours du marché (non ajustés) à la date de présentation de l'information financière. Le cours du marché utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur en vigueur.

Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, des dérivés négociés hors cote) est déterminée par des techniques d'évaluation. Ces techniques reposent le plus possible sur l'utilisation de données d'entrée observables, lorsqu'elles sont disponibles, et le moins possible sur les estimations propres à l'entité. Si toutes les données d'entrée importantes utilisées pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé dans le niveau 2.

Niveau 3 : Si une ou plusieurs données d'entrée importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables, l'instrument est classé dans le niveau 3.

Au 31 décembre 2018, seules les débentures convertibles (note 15) avaient été comptabilisées et évaluées à la juste valeur et classées dans le niveau 1. Au 31 décembre 2017, il n'y en avait aucune.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Provisions

Selon IAS 37, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) en raison d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre cette obligation et que le montant peut en être estimé de manière fiable. Lorsque le Groupe prévoit qu'une partie ou la totalité de la charge lui sera remboursée, en application des clauses d'un contrat d'assurance par exemple, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct seulement si le remboursement est quasi certain. La charge est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net déduction faite de tout remboursement.

Une provision pour litiges est constituée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite en raison d'un événement passé, qu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera requise pour éteindre cette obligation et que le montant de celle-ci peut être estimé de manière fiable.

Passifs liés aux avantages du personnel

La Société offre plusieurs régimes d'avantages du personnel.

a. Avantages du personnel à court terme

Il s'agit des salaires, des congés annuels payés, des activités récréatives et des cotisations de sécurité sociale, et ces avantages sont comptabilisés en charges à mesure que les services sont fournis. Un passif au titre d'une prime en trésorerie ou d'un plan d'intéressement est constaté lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite de faire de tels paiements en raison des services passés fournis par un membre du personnel et qu'il est possible de faire une estimation fiable du montant en cause.

b. Avantages postérieurs à l'emploi

Les cotisations au régime à cotisations définies à l'égard des indemnités de départ ou de retraite sont passées en charges lorsqu'elles sont versées, ce qui survient concurremment à la prestation des services par les membres du personnel.

Galtronics Korea offre un régime à prestations définies à l'égard des indemnités de départ, conformément aux lois qui régissent les indemnités de départ dans le territoire concerné. Selon ces lois, les membres du personnel ont droit à une indemnité de départ au moment de leur licenciement ou de leur départ à la retraite.

Le passif au titre de la cessation d'emploi est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles comprennent le taux de rotation du personnel et les augmentations de salaire futures, d'après le calendrier de paiement estimé. Les montants sont présentés en fonction des flux de trésorerie futurs attendus et actualisés à un taux établi en fonction des rendements du marché des obligations d'entreprises de haute qualité dont l'échéance correspond à l'échéance estimée de l'obligation au titre des avantages. Les passifs liés aux avantages du personnel figurant dans l'état de la situation financière tiennent compte de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies.

Toute réévaluation associée aux régimes à prestations définies englobe les gains et les pertes actuariels ainsi que le rendement de l'actif des régimes (à l'exclusion de l'intérêt). Le Groupe les comptabilise immédiatement dans les autres éléments du résultat global et inscrit en résultat net toutes les autres charges liées aux régimes à prestations définies, dont les coûts des services passés, à titre de charges liées aux avantages du personnel.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

c. Indemnités de cessation d'emploi

Les indemnités de cessation d'emploi sont comptabilisées en charges lorsque, aux termes d'un plan officiel et détaillé, le Groupe s'est engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, à mettre fin à l'emploi de membres du personnel avant la date normale de leur départ à la retraite. En ce qui concerne les départs volontaires à la retraite, les indemnités sont versées aux membres du personnel lorsque le Groupe leur a proposé un plan qui encourage les départs volontaires, qu'il est prévu que l'offre sera acceptée et que le nombre d'acceptations peut être évalué de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

Le coût des transactions conclues avec des membres du personnel qui sont réglées en instruments de capitaux propres est évalué à la juste valeur de ces instruments attribués en échange de la prestation de services à la date d'attribution. La juste valeur est établie en fonction des prix du marché s'ils sont disponibles, en tenant compte des modalités et des conditions selon lesquelles les instruments de capitaux propres ont été attribués. Si des prix du marché ne sont pas disponibles, un modèle d'évaluation d'options acceptable est utilisé pour en établir la juste valeur.

En ce qui concerne les autres fournisseurs de services, le coût de ces transactions est évalué à la juste valeur des biens ou des services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres. Lorsque la juste valeur des biens ou des services reçus en contrepartie des instruments de capitaux propres ne peut être évaluée, elle est établie en fonction de la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est porté en résultat net, avec constatation d'une hausse correspondante des capitaux propres, pendant la période où les conditions de performance ou de service sont remplies, période qui se termine à la date à laquelle la partie en cause a pleinement droit à l'attribution (à savoir la « période d'acquisition des droits »). La charge cumulative constatée à l'égard de telles transactions à la clôture de chaque période comptable jusqu'à la date d'acquisition rend compte de la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits s'est écoulée ainsi que de la meilleure estimation de la Société quant au nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits seront finalement acquis.

La charge ou le produit constaté en résultat net représente l'écart entre la charge cumulative constatée à la clôture de la période comptable et la charge cumulative inscrite à la clôture de la période précédente. Lorsque l'acquisition des droits dépend d'une condition de marché, une charge est comptabilisée pour la totalité de la période d'acquisition des droits, que cette condition de marché ait été remplie ou non, sous réserve que toutes les autres conditions d'acquisition (de service ou de performance) aient été remplies.

La juste valeur des options sur actions et des bons de souscription est établie de manière indépendante à l'aide du modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes, qui tient compte du prix d'exercice, de la durée de l'option, du cours de l'action à la date d'attribution et de la volatilité prévue du cours de l'action sous-jacente, du rendement en dividendes prévu et du taux d'intérêt sans risque pendant la durée de l'option, parallèlement aux conditions de non-acquisition des droits qui n'établissent pas si le Groupe reçoit les services donnant droit à la partie en cause de recevoir un paiement. Il n'est tenu compte d'aucune autre condition d'acquisition des droits.

Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs de titres de capitaux propres de la Société par le nombre pondéré d'actions ordinaires en circulation pendant la période. Les actions ordinaires potentielles (à savoir les titres convertibles tels que les débentures convertibles, les options et les bons de souscription) n'entrent dans le calcul du résultat par action après dilution que lorsque leur conversion diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action. Les actions ordinaires potentielles qui sont converties au cours

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

de la période sont incluses dans le résultat par action après dilution seulement jusqu'à la date de conversion, et elles sont prises en compte dans le résultat par action de base à compter de cette date.

Recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges sauf lorsque les frais de développement satisfont à la définition d'une immobilisation incorporelle et aux critères de comptabilisation des immobilisations incorporelles dans IAS 38. Les frais de développement engagés pour toutes les périodes présentées ne satisfaisaient pas aux critères d'inscription à l'actif. Une estimation des crédits d'impôt pour l'investissement (« CII ») à l'égard des dépenses de recherche scientifique et de développement expérimental (« SR et DE ») est comptabilisée dans l'exercice où les dépenses sont engagées à condition qu'il existe une assurance raisonnable que les CII seront recouvrés ou réalisés. Le montant estimatif des CII est déduit des dépenses. Les CII de SR et DE comprennent des crédits d'impôt remboursables et non remboursables. Les CII remboursables sont remboursés à la Société après leur évaluation par l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec, soit généralement dans l'année qui suit la demande de CII. Les CII non remboursables et non utilisés sont reportés prospectivement afin de réduire les impôts à payer d'exercices futurs et arrivent à échéance 20 ans après leur attribution.

Méthode de la mise en équivalence

Les participations qui confèrent à la Société une influence notable (l'influence notable étant le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles de l'entité émettrice sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte dans le résultat de la quote part du Groupe des profits ou des pertes de l'entité émettrice qui surviennent postérieurement à l'acquisition et prendre en compte dans le résultat global les changements de la quote part du Groupe dans les autres éléments du résultat global de l'entité émettrice. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées sont portés en réduction de la valeur comptable de la participation.

Lorsque la quote part du Groupe des pertes attribuables à une participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation dans l'entité, le Groupe ne comptabilise pas de pertes additionnelles, sauf s'il a contracté des obligations ou effectué des paiements pour le compte de l'autre entité.

Les profits latents découlant des transactions réalisées entre le Groupe et ses entreprises associées sont éliminés jusqu'à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités. Les pertes latentes sont aussi éliminées, à moins que la transaction ne montre qu'il y a eu dépréciation de l'actif transféré. Les méthodes comptables des entités émettrices mises en équivalence ont été modifiées au besoin afin de les harmoniser avec celles adoptées par le Groupe.

Débtentures convertibles

Le produit reçu à l'émission de débtentures convertibles de la Société a été comptabilisé à titre de passif. Les débtentures convertibles comprennent plus d'un dérivé incorporé et, par conséquent, la Société a désigné l'intégralité du contrat hybride comme un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net. La Société évalue les débtentures convertibles en fonction de la juste valeur des débtentures convertibles négociées sur un marché actif.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Les débentures convertibles sont réévaluées à toutes les dates de clôture, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais du résultat net.

Au moment de la conversion des débentures convertibles en actions ordinaires, la valeur de l'option de conversion est prise en compte dans le capital-actions.

NOTE 4 : PRINCIPAUX JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

L'établissement d'états financiers consolidés exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence dans l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges qui sont présentés. Les révisions d'estimations comptables sont indiquées dans la période pendant laquelle elles surviennent.

Le texte suivant présente les principales hypothèses retenues dans les états financiers concernant des incertitudes à la clôture de la période comptable ainsi que les estimations critiques établies par le Groupe qui pourraient donner lieu à un important ajustement de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice.

Secteur opérationnel

Il a été établi que la Société n'a qu'un seul secteur opérationnel. Pour en arriver à cette conclusion, elle a évalué ses activités commerciales qui génèrent des produits et pour lesquelles elle engage des charges ainsi que le niveau auquel ses résultats d'exploitation sont examinés par son principal décideur opérationnel et pour lequel des informations financières ponctuelles sont disponibles. Le chef de la direction est considéré comme le principal décideur opérationnel.

Perte de valeur d'immobilisations corporelles

Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable d'une immobilisation corporelle surpasse sa valeur recouvrable. Au moment de déterminer si ses immobilisations corporelles se sont dépréciées, la Société établit leur valeur recouvrable en s'appuyant sur leur juste valeur diminuée des coûts de cession. La juste valeur des immobilisations corporelles est établie selon l'approche du coût de remplacement après amortissement pour certaines immobilisations et l'approche par le marché mettant en jeu l'analyse de transactions comparables pour d'autres.

L'établissement des estimations à retenir pour le calcul de la juste valeur demande beaucoup de jugement, sans compter que l'évolution de la conjoncture et d'autres facteurs peuvent avoir une incidence sur cette juste valeur. Le coût de remplacement après amortissement tient compte d'ajustements liés à l'obsolescence qui reposent notamment sur des hypothèses exposées à des facteurs aussi bien internes qu'externes. Par conséquent, les variations de ces facteurs peuvent avoir une incidence sur ces hypothèses.

Impôt sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt sur le résultat dans tous les territoires où elle exerce des activités. Elle doit faire preuve d'un jugement important pour établir la charge d'impôt. La détermination du montant définitif de l'impôt est incertaine pour de nombreuses transactions et de nombreux calculs. Si le montant définitif de l'impôt lié à ces questions diffère du montant initialement constaté, l'écart aura une incidence sur les actifs et les passifs d'impôt exigible et différé de la période au cours de laquelle les calculs ont été effectués. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés à l'égard des pertes fiscales reportées prospectivement qui n'ont pas été utilisées et des différences temporaires qui sont déductibles, dans la mesure où il est probable que la Société dégagera un bénéfice imposable

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

auquel ces pertes pourront être imputées. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé qui peut être comptabilisé en fonction du moment de réalisation probable et du niveau probable du bénéfice imposable futur ainsi que sur des stratégies futures de planification fiscale.

Regroupements d'entreprises

La direction applique IFRS 3 Regroupement d'entreprises pour comptabiliser les regroupements d'entreprises. L'identification et la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris, y compris les immobilisations incorporelles et le goodwill résiduel, s'il y a lieu, reposent en grande partie sur l'exercice du jugement. Au 31 décembre 2018, la répartition définitive du prix d'achat des regroupements d'entreprises présenté à la note 6 a été réalisée pour l'acquisition d'Advantech (tel qu'il est défini à la note 6), mais non pas pour l'acquisition de Micro-Onde Alga Inc., puisque de l'information additionnelle était requise, et des montants provisoires sont présentés et divulgués à la note 6. De nouvelles données obtenues au cours de la période d'évaluation pourraient donner lieu à un ajustement d'une partie ou de la totalité des montants provisoires.

Comme il est indiqué à la note 6, Advantech sans fil inc. peut avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$ (tel qu'il est précisé à la note 6) à condition qu'Advantech atteigne certains objectifs de performance en 2018 et en 2019. De plus, comme il est indiqué à la note 6, les vendeurs de Micro-Onde Alga Inc. pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 000 \$ si certains objectifs sont atteints et à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 000 \$ si Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020. Le passif de la Société à l'égard de la rémunération additionnelle à verser à Advantech sans fil inc. et aux vendeurs de Micro-Onde Alga Inc. est comptabilisé à la juste valeur. La direction utilise les résultats d'exploitation actuels et antérieurs, les estimations et les possibilités de bénéfices futurs ainsi que les flux de trésorerie actualisés pour estimer la rémunération additionnelle.

Des jugements importants et des estimations significatives ont été formulés afin de calculer le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la juste valeur des 385 802 actions assujetties à des restrictions de temps qui seront émises aux termes du contrat de consultation, tel qu'il est précisé à la note 6. Des changements à ces estimations pourraient modifier la valeur comptable du passif de la Société ainsi que le résultat net connexe à l'état du résultat net et du résultat global.

Paielements fondés sur des actions

La Société utilise généralement le modèle d'établissement du prix des options de Black-Scholes pour déterminer la juste valeur des options sur actions et des bons de souscription. La Société doit exercer une grande part de jugement afin de déterminer les données devant être utilisées à l'application de ce modèle, notamment le taux d'intérêt sans risque, la volatilité attendue du cours de l'action, la durée de vie prévue et le rendement prévu de l'action.

Actifs et passifs d'impôt différé

La Société formule des jugements importants relatifs à l'interprétation des règles et des règlements fiscaux lorsqu'elle calcule les actifs et les passifs d'impôt différé. Le jugement est appliqué pour évaluer si un actif d'impôt différé peut être recouvré en fonction de notre évaluation des lois fiscales existantes, des estimations de la rentabilité future et des stratégies de planification fiscale.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Investissement net intersociété

Les créances ou les prêts à long terme des établissements étrangers de la Société pourraient afficher des gains ou des pertes de change. Le jugement est nécessaire pour établir si un prêt à long terme ou une créance fait partie de l'investissement net de la Société dans l'établissement étranger en fonction de la prévision ou du caractère vraisemblable d'un règlement dans un avenir prévisible. Dans ce cas, les écarts de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net.

Provision pour moins-value des stocks

L'évaluation de la provision pour moins-value des stocks nécessite une part d'estimation et de jugement. Le montant de la provision est évalué en tenant compte des récentes expériences en matière de ventes, de l'âge des stocks et d'autres facteurs touchant l'obsolescence des stocks.

NOTE 5 : PRÉSENTATION DES NOUVELLES NORMES ADOPTÉES ET NON ENCORE ADOPTÉES

Nouvelles normes et modifications adoptées

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le 1^{er} janvier 2018, la norme IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, est entrée en vigueur, et la Société a utilisé la méthode d'application rétrospective modifiée. En vertu de cette disposition de transition, l'effet cumulatif de l'application initiale d'IFRS 15 est comptabilisé à la date de l'application initiale à titre d'ajustement aux résultats non distribués et, par conséquent, l'information n'a pas été retraitée. Aucun ajustement aux résultats non distribués n'a été requis au moment de l'adoption d'IFRS 15. IFRS 15 établit un cadre exhaustif afin d'établir si les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients doivent être comptabilisés, ainsi que le montant qui doit être comptabilisé et le moment de la comptabilisation.

La Société tient compte des modalités du contrat pour établir toutes les étapes du cadre (note 4) pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients. Le prix de transaction repose sur le montant auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange du transfert des biens promis et des services connexes. La Société tire des produits des activités ordinaires de contrats conclus avec des clients relatifs à la vente de ses produits et de ses services connexes. La Société remplit ses obligations de prestation et le contrôle est transféré à l'égard de la vente de ses produits en fonction des modalités contractuelles spécifiées, soit habituellement au moment de l'expédition ou de la livraison. À l'heure actuelle, la Société a transféré les risques et les avantages importants liés à la propriété des biens à l'acheteur, et la Société a un droit exécutoire de recevoir un paiement. Les produits tirés d'un contrat de prestation de services sont comptabilisés au fil du temps à mesure que les services sont fournis en fonction d'un prix fixe ou d'un taux horaire. IFRS 15 exige la présentation de renseignements additionnels relatifs au fractionnement des produits des activités ordinaires, lesquels figurent à la note 26 des présents états financiers consolidés. En outre, en raison de cette adoption, la Société a révisé la description de sa méthode comptable à l'égard de la comptabilisation des produits des activités ordinaires à la note 3.

La Société a évalué si les nouvelles directives en vue d'établir si les contrats de production de biens actuellement en vigueur conclus avec des clients lui permettraient de comptabiliser des produits progressivement plutôt qu'à un moment précis, selon que ces biens pourront ou non être utilisés d'une autre façon et qu'il est prévu au contrat un droit exécutoire de recevoir un paiement pour les biens produits jusqu'à maintenant. Selon son analyse, la Société a conclu qu'elle ne satisfaisait pas aux critères l'autorisant à comptabiliser les produits progressivement et, de ce fait, elle prévoit continuer de comptabiliser ses produits à des moments précis, c'est-à-dire au moment de l'expédition ou de la livraison.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

La période de garantie standard de la Société n'est pas jugée constituer une obligation de prestation distincte. Les garanties sont comptabilisées à titre d'obligations de garantie, et le coût estimatif pour les honorer est comptabilisé au moment où la nécessité d'une telle provision est évidente. L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur le moment ou le montant des produits tirés des ventes ni sur les provisions pour garanties comptabilisées. La contrepartie variable comprise dans le prix de la transaction, s'il y a lieu, tient compte des avantages offerts au client, comme des escomptes, des rabais et des remboursements. Ces estimations sont établies à l'aide de la méthode de la « valeur attendue » ou du « montant le plus probable ». L'évaluation de la contrepartie variable est visée par un principe de contrainte selon lequel les produits des activités ordinaires ne seront comptabilisés que dans la mesure où il est hautement probable que le montant cumulatif des produits des activités ordinaires comptabilisés ne fera pas l'objet d'une reprise ultérieure. Cette contrainte d'évaluation s'appliquera jusqu'à ce que l'incertitude liée à la contrepartie variable soit ultérieurement levée.

Ainsi, l'adoption d'IFRS 15 n'aura pas d'incidence importante sur ses états financiers consolidés et ses méthodes de comptabilisation des produits.

IFRS 9 - Instruments financiers

IFRS 9, Instruments financiers, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. IFRS 9 remplace les dispositions d'IAS 39 se rapportant à la comptabilisation, au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, à la décomptabilisation d'instruments financiers, à la perte de valeur d'actifs financiers et à la comptabilité de couverture. L'adoption d'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a entraîné des changements de méthodes comptables, tel qu'il est décrit à la note 3. Conformément aux dispositions transitoires prévues à IFRS 9, les données comparatives n'ont pas été retraitées.

En date du 1^{er} janvier 2018, la direction de la Société a déterminé que l'objectif du modèle économique de la Société est de détenir les actifs financiers du Groupe afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et a déterminé que le classement au coût amorti était la catégorie adéquate selon IFRS 9. La Société a dû revoir sa méthode de dépréciation selon IFRS 9. Aucune perte de valeur additionnelle n'a été identifiée. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence sur les actifs financiers et les passifs financiers de la Société puisque ces derniers ont continué d'être comptabilisés à titre d'actifs financiers et de passifs financiers au coût amorti, à l'exception des débentures convertibles qui sont classées à la juste valeur par le biais du résultat net et qui ont été émises au cours de l'exercice.

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, dont les débentures convertibles, sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont constatées à l'état consolidé du résultat net.

Le tableau suivant explique les catégories initiales d'évaluation selon IAS 39 et les nouvelles catégories d'évaluation selon IFRS 9 pour chaque catégorie d'actifs financiers et de passifs financiers de la Société.

Actif financier ou passif financier	Classement et évaluation antérieurs en vertu d'IAS 39	Classement et évaluation actuels en vertu d'IFRS 15
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et montants à recevoir au coût amorti	Coût amorti
Créances clients et autres créances	Prêts et montants à recevoir au coût amorti	Coût amorti
Crédit bancaire	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Dettes d'exploitation et charges à payer	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Emprunt à terme	Autres passifs au coût amorti	Coût amorti
Débentures convertibles	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié les modifications finales apportées à IFRS 2 qui clarifient la manière de comptabiliser certains types d'opérations de paiements fondés sur des actions. Les modifications précisent les exigences relatives à la comptabilisation des éléments suivants : (i) l'incidence des conditions d'acquisition ou de non-acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie; (ii) les opérations de paiements fondés sur des actions comportant une caractéristique de règlement net pour les besoins de l'obligation de retenue fiscale; et (iii) une modification des modalités et des conditions d'un paiement fondé sur des actions qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction, qui passe d'une transaction réglée en instruments de capitaux propres à une transaction réglée en trésorerie. Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. L'adoption des nouvelles modifications n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation, la présentation et la divulgation des paiements fondés sur des actions dans les états financiers consolidés.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

À la date où les présents états financiers consolidés ont été approuvés, certaines nouvelles normes, nouvelles modifications et nouvelles interprétations de normes en vigueur avaient été publiées, mais n'étaient pas encore entrées en vigueur ni n'avaient été adoptées par anticipation par la Société. Toutes les prises de position seront adoptées dans les méthodes comptables de la Société à la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Le texte suivant présente des renseignements sur les nouvelles normes, les nouvelles modifications et les nouvelles interprétations qui devraient avoir des répercussions sur les états financiers consolidés de la Société. Il se peut que d'autres nouvelles normes, nouvelles modifications ou nouvelles interprétations aient été publiées, mais elles ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 16 - Contrats de location

Avec prise d'effet pour les besoins des états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, l'IASB a publié cette nouvelle norme en remplacement d'IAS 17 Contrats de location. La nouvelle norme propose un modèle exhaustif servant à établir la nature des contrats de location et leur traitement pour les besoins des états financiers des preneurs et des bailleurs. IFRS 16 prescrit un modèle axé sur le contrôle qui permet d'identifier les contrats de location et de faire la distinction entre les contrats de location et les contrats de services, ce qui dépend de l'existence d'un actif contrôlé par le client. La nouvelle norme instaure également d'importants changements à la comptabilisation des contrats de location par les preneurs puisqu'il n'y a plus de distinction entre les contrats de location simple et ceux de location-financement et que des actifs et des passifs doivent être constatés à l'égard de tous les contrats de location (sous réserve de certaines exceptions dans le cas des contrats à court terme et de la location d'actifs de faible valeur). Les obligations locatives seront réduites sur la durée du contrat de location en attribuant les paiements de location à une réduction de l'obligation et une charge d'intérêts sera comptabilisée dans les coûts financiers. Les actifs comportant un droit d'utilisation seront amortis sur la durée du contrat de location.

La Société a choisi de ne pas retraiter l'information comparative pour les périodes de présentation de l'information financière postérieures au 1^{er} janvier 2019. Plutôt, l'incidence cumulative de l'application initiale de cette norme sera prise en compte à titre d'ajustement au solde d'ouverture des résultats non distribués. À l'aide d'un taux d'emprunt, la valeur actualisée des obligations locatives sera comptabilisée à l'égard des ententes antérieurement comptabilisées à titre de contrats de location simple. L'obligation sera ajustée pour les paiements de loyer anticipés, les incitatifs à la location reçus, les coûts initiaux directs engagés et une estimation des coûts futurs de remise en état, d'enlèvement ou de démantèlement. Un actif comportant un droit d'utilisation sera comptabilisé

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

selon le modèle du coût comme si la norme avait été appliquée depuis la date de début du contrat de location, et dans les périodes futures, une dotation aux amortissements sera comptabilisée à l'égard des actifs comportant un droit d'utilisation à l'état du résultat net. La Société a choisi de ne pas appliquer les exigences de comptabilisation aux contrats de location à court terme et aux contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une valeur de moins de 7 \$.

La Société a identifié les contrats de location en termes de contrats qui avaient précédemment été identifiés à titre de contrat selon IAS 17, Contrats de location, a évalué les modalités de location de ces contrats et a établi un taux d'intérêt fondé sur le taux marginal d'endettement du preneur ou le taux d'intérêt implicite du contrat de location, s'il pouvait être facilement établi. La Société a réuni un comité et a établi un plan de travail afin de passer en revue et d'évaluer l'incidence d'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23 a été publiée en juin 2017 afin de clarifier les exigences en vertu d'IAS 12, Impôts sur le résultat. IFRIC 23 clarifie l'application de différentes exigences de comptabilisation et d'évaluation lorsqu'il existe une incertitude en matière de traitement fiscal. Cette interprétation est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence qu'IFRIC 23 pourrait avoir sur ses états financiers consolidés.

NOTE 6 : ACQUISITIONS

Advantech

Le 17 janvier 2018, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, la Société a acquis la totalité des actifs (l'« acquisition d'Advantech ») des divisions de radiofréquences, d'hyperfréquences et des antennes terrestres d'Advantech sans fil inc. et de certaines de ses sociétés liées (collectivement, « Advantech »). Advantech est un concepteur et fabricant de premier plan de produits personnalisables de radiofréquences, d'hyperfréquences et d'antenne destinés à des marchés de communications sans fil de fine pointe. L'acquisition d'Advantech donne accès au marché de la connectivité par satellite, ce qui permet à la Société d'élargir son offre de produits et d'accroître sa présence géographique.

Le prix d'achat payé pour l'acquisition d'Advantech s'établissait à 49 000 \$, sous réserve des rajustements habituels. De ce montant, une tranche de 48 000 \$ a été réglée en trésorerie et une tranche de 1 000 \$ a été réglée par l'émission de 308 642 actions ordinaires de la Société au prix réputé de 3,24 \$ par action. Le montant comptabilisé de l'acquisition d'Advantech s'établissait à 49 000 \$.

Le prix d'achat pour l'acquisition d'Advantech est assujetti aux ajustements postérieurs à la clôture d'usage, et Advantech sans fil inc. peut avoir droit à une rémunération additionnelle, s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$, à condition qu'Advantech atteigne certains objectifs de performance en 2018 et en 2019.

L'acquisition d'Advantech a été financée au moyen de la trésorerie disponible de la Société et de l'emprunt (dont il est question à la note 14).

Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, Advantech sans fil inc. a conclu avec la Société un contrat de consultation selon lequel Advantech sans fil inc. a accepté de fournir, durant une période de deux ans suivant la clôture de l'acquisition d'Advantech, les services de ses directeurs David et Stella Gelerman. En échange de ces services, Advantech sans fil inc. touchera des honoraires de 2 500 \$, dont la moitié sera payable en trésorerie en versements trimestriels et l'autre moitié, par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture de l'acquisition.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

d'Advantech, au prix réputé de 3,24 \$ l'action. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech.

Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Pour comptabiliser la transaction, la Société a réalisé une évaluation d'entreprise d'Advantech à la date de l'acquisition ainsi qu'une répartition du prix d'achat.

Le tableau suivant présente le sommaire de la contrepartie et la juste valeur à la date de clôture des actifs identifiables nets acquis dans le cadre de l'acquisition d'Advantech :

	Prix d'acquisition 17 janvier 2018
Contrepartie en trésorerie	48 000 \$
Contrepartie en actions	1 000
	<u>49 000 \$</u>
	Juste valeur 17 janvier 2018
Créances clients et autres créances	3 441 \$
Stocks	9 770
Autres actifs courants	161
Immobilisations corporelles	882
Immobilisations incorporelles	19 700
Goodwill	21 215
Dettes d'exploitation et charges à payer	(6 035)
Autres provisions non courantes	(134)
	<u>49 000 \$</u>

Les créances clients sont présentées à la juste valeur, laquelle représente le montant brut à recevoir aux termes des contrats.

Les facteurs qui composent le goodwill comptabilisé comprennent les programmes de réduction des coûts et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas admissibles à une comptabilisation distincte. Le goodwill devrait être déductible pour les besoins de l'impôt.

Alga

Le 11 juillet 2018, la Société a acquis la totalité des actions de Micro-Onde Alga Inc. (« Alga ») émises et en circulation par l'intermédiaire d'une filiale nouvellement constituée qui appartient exclusivement à la Société (l'« acquisition d'Alga »). Alga est l'un des principaux fournisseurs d'amplificateurs de puissance intégrés à radiofréquences et à microondes, d'amplificateurs pulsés utilisés dans la fabrication de radars, de produits d'émetteurs-récepteurs ainsi que de composantes et de systèmes passifs à radiofréquences. L'acquisition d'Alga

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

rehausse l'offre de produits de connectivité par satellite de la Société, fournit une installation moderne aux fins d'expansion et ajoute des employés expérimentés au sein de l'équipe de direction de la Société.

Le prix d'achat pour l'acquisition d'Alga s'établissait à 25 000 \$, sous réserve des rajustements habituels. Le prix d'achat a été réglé par un paiement de trésorerie de 21 000 \$ et par l'émission d'actions ordinaires de la Société d'une valeur de 4 000 \$ à un prix réputé de 3,40 \$ par action. Conformément aux modalités de l'acquisition d'Alga, les vendeurs ont reçu un montant additionnel de 1 000 \$ pour avoir respecté certains critères et pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 000 \$ si Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020.

Parallèlement à la clôture de l'acquisition d'Alga, Baylin a acquis, par l'intermédiaire d'une filiale en propriété exclusive, les locaux dans lesquels Alga exerce la majeure partie de ses activités (l'« installation d'Alga ») pour un prix d'achat de 6 200 \$. Le prix d'achat de l'installation d'Alga a été acquitté en partie par la prise en charge de la dette existante, et le reliquat du prix d'achat sera payé au vendeur un an après la clôture et portera intérêt au taux annuel de 8 %, payable trimestriellement, et il pourra être remboursé à tout moment sans pénalité. La Société a remboursé le montant dû au vendeur le 12 septembre 2018. Le solde du capital de la dette en cours qu'a prise en charge la Société et qui avait été contractée auprès d'une banque à charte canadienne s'élevait à 2 999 \$ à la date de clôture de l'acquisition de l'installation d'Alga. Cette dette portait intérêt à un taux de 3,22 %, et elle est arrivée à échéance et a été remboursée le 19 décembre 2018.

Une partie du produit net tiré du placement (lequel est défini à la note 15) a été affecté au paiement du prix d'achat en trésorerie de l'acquisition d'Alga.

Cette transaction est considérée comme un regroupement d'entreprises et a été comptabilisée conformément à IFRS 3 Regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Pour comptabiliser la transaction, la Société a réalisé une évaluation d'entreprise provisoire d'Alga à la date de l'acquisition ainsi qu'une répartition du prix d'achat provisoire. Au moment de la publication des présents états financiers, certains aspects de l'évaluation n'avaient pas encore été finalisés et l'évaluation d'entreprise et la répartition du prix d'achat pourraient changer.

Prix d'acquisition 11 juillet 2018

Contrepartie en trésorerie	21 433 \$
Contrepartie en actions	4 000
Contrepartie éventuelle	2 144
	<u>27 577 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

	Justes valeurs provisoires 11 juillet 2018
Trésorerie	887 \$
Créances clients et autres créances	4 078
Stocks	6 680
Autres actifs courants	46
Immobilisations corporelles	6 950
Immobilisations incorporelles	8 600
Goodwill	11 931
Dettes d'exploitation et charges à payer	(2 570)
Tranche courante de la dette à long terme	(6 200)
Passif d'impôt différé	(2 825)
	<u>27 577 \$</u>

Les créances clients sont présentées à la juste valeur, laquelle représente le montant brut à recevoir aux termes des contrats.

Les facteurs qui composent le goodwill comptabilisé comprennent les programmes de réduction des coûts et les immobilisations incorporelles qui ne sont pas admissibles à une comptabilisation distincte. Le goodwill ne devrait pas être déductible pour les besoins de l'impôt.

Depuis les dates d'acquisition d'Advantech et d'Alga, des produits des activités ordinaires de 36 857 \$ et une perte nette de 15 836 \$ liés à ces entités ont été inclus dans l'état du résultat net consolidé. Si les acquisitions d'Advantech et d'Alga avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2018, les produits des activités ordinaires pro forma consolidés et la perte nette de l'exercice clos le 31 décembre 2018 auraient respectivement été de 145 092 \$ et 9 322 \$ pour la Société.

Des coûts de transaction de 4 318 \$ ont été engagés pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et sont inclus dans les coûts d'acquisition.

NOTE 7 : CRÉANCES CLIENTS NETTES

Le montant net des créances clients s'établit comme suit :

	31 décembre 2018	2017
Créances clients brutes	29 825 \$	16 369 \$
Moins : Provision pour créances douteuses	(438)	(278)
Créances clients nettes	<u>29 387 \$</u>	<u>16 091 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

La variation de la provision pour créances douteuses se présente comme suit :

	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	278 \$	1 050 \$
Provision pour créances douteuses de l'exercice	155	4
Créances irrécouvrables sorties au cours de l'exercice	-	(745)
Incidence des variations des cours de change	5	(31)
Solde au 31 décembre	438 \$	278 \$

L'analyse chronologique des créances clients nettes est la suivante :

	31 décembre	
	2018	2017
Créances clients nettes courantes	21 529 \$	11 662 \$
Créances clients nettes en souffrance, mais non dépréciées		
Moins de 30 jours	5 321	3 499
De 30 à 60 jours	1 532	747
De 60 à 90 jours	634	183
Plus de 90 jours	371	-
Total des créances clients nettes	29 387 \$	16 091 \$

L'entité consolidée a comptabilisé une perte de 155 \$ (4 \$ en 2017) en résultat net relativement aux pertes de crédit attendues pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde des autres actifs courants s'établit comme suit :

	31 décembre	
	2018	2017
Montant à recevoir d'autorités gouvernementales	3 251 \$	501 \$
Acomptes remis aux fournisseurs	196	412
Charges payées d'avance	1 529	3 069
Autres créances	1 203	270
Total des autres actifs courants	6 179 \$	4 252 \$

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

NOTE 9 : STOCKS

Le solde des stocks s'établit comme suit :

	31 décembre	
	2018	2017
Matières premières	10 222 \$	2 925 \$
Travaux en cours	5 108	1 250
Produits finis	8 182	4 992
Total des stocks	<u>23 512 \$</u>	<u>9 167 \$</u>

La provision pour stocks constituée à l'égard des stocks s'est respectivement établie à 3 860 \$ et à 316 \$ au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde des immobilisations corporelles s'établit comme suit :

	Terrains et bâtiments	Machines et matériel	Véhicules motorisés	Mobilier de bureau, ordinateurs et périphériques	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coûts							
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	6 946 \$	27 676 \$	17 \$	2 978 \$	3 747 \$	1 384 \$	42 748 \$
Entrées	2 384	1 804	-	600	189	456	5 433
Sorties	-	(3 366)	(8)	(16)	(41)	-	(3 431)
Décomptabilisation d'une filiale	-	(60)	-	-	-	(1 272)	(1 332)
Acquisition d'entreprise	6 200	1 426	7	199	-	-	7 832
Incidence de la conversion	188	937	1	739	313	(15)	2 163
Solde au 31 décembre 2018	15 718 \$	28 417 \$	17 \$	4 500 \$	4 208 \$	553 \$	53 413 \$
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	2 893 \$	16 142 \$	17 \$	2 351 \$	1 194 \$	- \$	22 597 \$
Entrées	390	3 156	-	287	368	-	4 201
Sorties	-	(2 314)	(8)	(16)	(41)	-	(2 379)
Décomptabilisation d'une filiale	-	(10)	-	-	-	-	(10)
Incidence de la conversion	17	685	1	747	183	-	1 633
Solde au 31 décembre 2018	3 300 \$	17 659 \$	10 \$	3 369 \$	1 704 \$	- \$	26 042 \$
Valeur comptable							
Solde au 31 décembre 2018	<u>12 418 \$</u>	<u>10 758 \$</u>	<u>7 \$</u>	<u>1 131 \$</u>	<u>2 504 \$</u>	<u>553 \$</u>	<u>27 371 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

	Terrains et bâtiments	Machines et matériel	Véhicules motorisés	Mobilier de bureau, ordinateurs et périphériques	Améliorations locatives	Travaux en cours	Total
Coûts							
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	6 742 \$	36 884 \$	355 \$	4 916 \$	4 257 \$	84 \$	53 238 \$
Entrées	248	1 114	-	375	173	1 300	3 210
Sorties	-	(1 487)	(162)	(46)	-	-	(1 695)
Reclassements	-	(8 641)	(155)	(2 153)	(103)	-	(11 052)
Pertes de valeur	-	(499)	-	-	-	-	(499)
Incidence de la conversion	(44)	305	(21)	(114)	(580)	-	(454)
Solde au 31 décembre 2017	6 946 \$	27 676 \$	17 \$	2 978 \$	3 747 \$	1 384 \$	42 748 \$
Cumul des amortissements							
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	3 383 \$	22 306 \$	355 \$	4 443 \$	879 \$	- \$	31 366 \$
Entrées	278	3 229	-	199	377	-	4 083
Sorties	-	(1 369)	(162)	(41)	-	-	(1 572)
Reclassements	-	(8 776)	(156)	(2 075)	(45)	-	(11 052)
Incidence de la conversion	(768)	752	(20)	(175)	(17)	-	(228)
Solde au 31 décembre 2017	2 893 \$	16 142 \$	17 \$	2 351 \$	1 194 \$	- \$	22 597 \$
Valeur comptable							
Solde au 31 décembre 2017	<u>4 053 \$</u>	<u>11 534 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>627 \$</u>	<u>2 553 \$</u>	<u>1 384 \$</u>	<u>20 151 \$</u>

La répartition géographique des immobilisations corporelles est la suivante :

	31 décembre	
	2018	2017
Asie-Pacifique	15 880 \$	17 611 \$
Amérique du Nord	11 462	2 540
Europe et Moyen-Orient	17	-
Amérique du Sud	12	-
	<u>27 371 \$</u>	<u>20 151 \$</u>

La dotation aux amortissements comptabilisée aux états consolidés du résultat net est ventilée comme suit :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Coût des produits vendus	3 323 \$	3 055 \$
Frais de recherche et de développement	405	772
Charges générales et administratives	473	256
	<u>4 201 \$</u>	<u>4 083 \$</u>

Le 12 juin 2017, la Société a décidé de cesser l'exploitation de ses installations de services techniques situées à Tibériade, en Israël. Les actifs qui s'y trouvaient ont été transférés vers d'autres établissements de la Société. En date du 31 décembre 2017, la Société a évalué ses immobilisations corporelles à la recherche d'indications de perte de valeur. Dans le cadre de la fermeture de son installation de services techniques située à Tibériade, en Israël, une charge pour perte de valeur de 351 \$ a été constatée dans le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à l'égard des immobilisations corporelles qui n'ont pu être transférées. Comme ces immobilisations corporelles ne pouvaient servir qu'à l'installation technique située à Tibériade, en Israël, leur valeur comptable dépassait leur

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

juste valeur. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a également comptabilisé des frais de possession des biens, des coûts des indemnités de départ et d'autres frais liés à la fermeture d'un montant de 801 \$.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, Galtronics Wuxi a constaté une charge pour perte de valeur de 148 \$.

NOTE 11 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Le tableau suivant présente le solde des immobilisations corporelles :

	Relations clients	Marques et nom commerciaux	Connaissance s exclusives	Ententes de non- concurrence	Carnet de commandes	Total
Coûts						
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Acquisition d'entreprise (note 6)	18 600	5 200	2 400	1 200	900	28 300
Solde au 31 décembre 2018	18 600 \$	5 200 \$	2 400 \$	1 200 \$	900 \$	28 300 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	-	-	-	-	-	-
Entrées	2 943	284	392	230	900	4 749
Solde au 31 décembre 2018	2 943 \$	284 \$	392 \$	230 \$	900 \$	4 749 \$
Valeur comptable						
Solde au 31 décembre 2018	15 657 \$	4 916 \$	2 008 \$	970 \$	- \$	23 551 \$

L'amortissement des immobilisations incorporelles est présenté dans les charges générales et administratives à l'état du résultat consolidé et s'est établi à 4 749 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Le tableau suivant présente le solde du goodwill :

	Attribution à l'unité génératrice de trésorerie		
	Advantech	Alga	Goodwill
Coûts			
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	- \$	- \$	- \$
Acquisition d'entreprise (note 6)	21 215	11 931	33 146
Solde au 31 décembre 2018	21 215 \$	11 931 \$	33 146 \$

Les immobilisations incorporelles et le goodwill ont été acquis dans le cadre des regroupements d'entreprises liés aux acquisitions (note 6).

La Société réalise son test de dépréciation annuel le 31 décembre.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le montant recouvrable du goodwill de la Société a été établi au moyen du calcul de la valeur d'utilité en fonction d'un modèle de flux de trésorerie actualisés, selon une période de projection de cinq ans approuvée par la direction, parallèlement à une valeur finale.

Les principales hypothèses sont celles qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur le montant recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Les principales hypothèses qui suivent ont été utilisées dans le modèle des flux de trésorerie actualisés pour les unités génératrices de trésorerie Advantech et Alga :

- i. Taux d'actualisation avant impôt de 11,7 %;
- ii. Taux de croissance annuel de la première à la troisième année de 15,0 %;
- iii. Taux de croissance annuel pour les années subséquentes de 5,0 %;

Le taux d'actualisation avant impôt illustre l'estimation de la direction de la valeur temps de l'argent, du coût moyen pondéré du capital ajusté en fonction des entités de l'entité consolidée, du taux d'intérêt sans risque et de la volatilité du cours de l'actif par rapport aux variations du marché. La direction est d'avis que le taux de croissance projeté pour Advantech et Alga est prudent et justifié compte tenu de la croissance sur le marché, du taux d'inflation et des efforts déployés par l'entité consolidée en matière de réduction des coûts.

Selon l'analyse de dépréciation exécutée, la Société a conclu qu'il n'y avait pas de moins-value du goodwill et que la juste valeur de ses unités génératrices de trésorerie excédait leur valeur comptable.

NOTE 12 : CRÉDIT BANCAIRE

Le tableau suivant présente le solde de la dette bancaire :

		31 décembre	
		2018	2017
Taux d'intérêt annuel (%)			
Crédit bancaire à court terme			
a. En dollars américains	Fonds en \$ US : Taux de base US + 1,25 %	- \$	- \$
	Fonds en \$ CA : Taux préférentiel + 1,25 %		
b. En yuans chinois	Taux d'emprunt annuel bancaire de référence	-	3 470
c. En dollars américains	TIOI sur 3 mois + 2,8 %	377	689
d. En wons coréens	Taux d'emprunt de la Banque centrale de Corée + 1,4 %	-	-
		377	4 159
Partie non courante du crédit bancaire			
c. En dollars US	TIOI sur 3 mois + 2,8 %	-	347
		<u>377 \$</u>	<u>4 506 \$</u>

Le Groupe dispose de facilités de crédit renouvelables sur lesquelles il effectue des prélèvements au besoin. Au 31 décembre 2018, la facilité de crédit globale du Groupe totalisait environ 11 017 \$ et, de ce montant, une tranche

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

de 377 \$ avait été prélevée et utilisée. Au 31 décembre 2017, la facilité de crédit globale du Groupe totalisait environ 10 338 \$ et, de ce montant, une tranche de 4 506 \$ avait été prélevée et utilisée.

- a. La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable en dollars américains à concurrence de 5 457 \$ (5 018 \$ en 2017) que lui a consentie Hong Kong Shanghai Bank Corporation (« HSBC »). Cette facilité est garantie par les créances clients, les stocks et le bâtiment situé au Canada de la Société. Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, il n'y avait aucun montant prélevé dans le cadre de la facilité.
- b. La filiale chinoise de la Société dispose d'une facilité de crédit à court terme de 3 569 \$ (3 170 \$ en 2017) en équivalents yuans que lui a consentie la Shanghai Pudong Development Bank (« SPD »), facilité garantie par le bâtiment de cette filiale. Au 31 décembre 2018, l'encours de cette facilité était de néant. Au 31 décembre 2017, la totalité de la facilité avait été prélevée. Elle a été remboursée en 2018.
- c. En janvier 2017, la filiale vietnamienne de la Société a conclu auprès d'une banque vietnamienne une facilité de crédit de 1 501 \$ (1 380 \$ en 2017) en équivalents dollars américains. Cette facilité est garantie par du matériel détenu par la filiale vietnamienne de la Société. Au 31 décembre 2018, l'encours de cette facilité était de 377 \$ et ce montant a été remboursé en janvier 2019. Au 31 décembre 2017, l'encours était de 1 036 \$.
- d. La filiale coréenne de la Société dispose d'une facilité de crédit à court terme de 490 \$ (170 \$ en 2017) en équivalents wons sud-coréens que lui a consentie la Shinhan Bank. La facilité de crédit est garantie par une lettre de crédit irrévocable émise par Baylin en faveur du prêteur en Corée. Aux 31 décembre 2018 et 2017, l'encours de cette facilité était de néant.

L'accès du Groupe à ses facilités de crédit bancaire dépend de sa capacité à fournir des garanties satisfaisant aux exigences des banques qui accordent les facilités de crédit. Les facilités de crédit bancaire sont affectées au fonds de roulement et garanties par les immeubles du Groupe situés en Chine et au Canada, des créances clients, des stocks et du matériel appartenant à la filiale vietnamienne de la Société. La Société se conforme à la totalité de ses clauses restrictives.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le tableau suivant présente une analyse de la dette nette et son évolution pour chacune des périodes présentées :

	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Crédit bancaire	Emprunt à terme	Débetures convertibles	Total
Dette nette au 1 ^{er} janvier 2017	18 480 \$	(3 483) \$	- \$	- \$	14 997 \$
Flux de trésorerie	(871)	(1 036)	-	-	(1 907)
Émission d'actions	18 281	-	-	-	18 281
Ajustements de change	(734)	13	-	-	(721)
Dette nette au 31 décembre 2017	35 156 \$	(4 506) \$	- \$	- \$	30 650 \$
Flux de trésorerie	(15 744)	4 159	-	-	(11 585)
Émission d'actions	21 228	-	-	-	21 228
Emprunt à terme	30 613	-	(30 613)	-	-
Débetures convertibles	17 250	-	-	(17 250)	-
Acquisition d'entreprises	(68 546)	-	-	-	(68 546)
Ajustement des écarts de change et autres	902	(30)	532	(1 725)	(321)
Dette nette au 31 décembre 2018	<u>20 859 \$</u>	<u>(377) \$</u>	<u>(30 081) \$</u>	<u>(18 975) \$</u>	<u>(28 574) \$</u>

NOTE 13 : DETTES D'EXPLOITATION ET CHARGES À PAYER

Le tableau suivant présente les dettes d'exploitation et charges à payer :

	31 décembre	
	2018	2017
Dette fournisseurs	22 004 \$	16 875 \$
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 125	1 217
Charges à payer	6 115	4 101
Autres	1 013	359
Total des dettes d'exploitation et charges à payer	<u>33 257 \$</u>	<u>22 552 \$</u>

NOTE 14 : EMPRUNT À TERME

Le 17 janvier 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), la Société a contracté auprès de Crown Capital Fund IV, LP (le « prêteur ») un prêt à terme (le « prêt ») d'un capital de 33 000 \$, portant intérêt à un taux annuel de 9 % et échéant le 17 janvier 2023. Les intérêts sont payables mensuellement à terme échu. Baylin et certaines de ses filiales se sont portées garantes de l'emprunt et ont accordé au prêteur et lui ont donné en nantissement certains titres, y compris, notamment, une convention de sûreté générale. Elles ont aussi produit et fourni plusieurs autres documents d'emprunt à l'intention du prêteur. La convention de crédit applicable à l'emprunt renferme certaines clauses restrictives que doit respecter la Société, notamment les clauses financières suivantes : un ratio de couverture des charges fixes et un ratio dette nette sur le BAIIA sur 12 mois (tel que défini dans la convention d'emprunt datée du 17 janvier 2018, en sa version modifiée) calculé à la fin de chaque trimestre. La convention de crédit comporte également d'autres clauses restrictives d'usage et des cas de défaut.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Au 31 décembre 2018, la Société respectait toutes les autres clauses restrictives prévues par la convention de crédit.

En lien avec le prêt, la Société a émis des bons de souscription visant 682 500 actions ordinaires au prix d'exercice de 3,37 \$ par action ordinaire. Ces bons de souscription, qui viendront à échéance le 17 janvier 2023, sont évalués à 1 065 \$ (selon le modèle BlackScholes, en fonction des données suivantes : volatilité attendue du cours de l'action de 50,50 %, taux d'intérêt sans risque de 0,90 %, durée de vie prévue de cinq ans et juste valeur des bons de souscription de 1,56 \$ chacun à la date d'attribution), montant qui est inclus dans la réserve pour les paiements fondés sur les actions.

Des frais d'émission de titres d'emprunt de 3 452 \$, y compris des bons de souscription, ont été engagés et ont été incorporés au coût de l'emprunt. Au cours de la période allant du 18 janvier 2018 au 31 décembre 2018, un montant de 533 \$ au titre de l'amortissement des frais d'émission de titres d'emprunt a été comptabilisé dans les charges financières.

NOTE 15 : DÉBENTURES CONVERTIBLES

Le 10 juillet 2018, la Société a réalisé un appel public à l'épargne par voie de prise ferme dans le cadre duquel elle a émis 7 419 355 reçus de souscription (les « reçus de souscription ») au prix de 3,10 \$ chacun ainsi que des débentures convertibles non garanties prorogeables à 6,5 % d'un capital global de 17 250 \$ (les « débentures ») pour un produit brut global de 40 250 \$ (le « placement »). Les débentures portent intérêt à un taux annuel de 6,5 %, payable semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre chaque année, et ils viendront à échéance le 10 juillet 2023 (la « date d'échéance »). Le 11 juillet 2018, par suite de la satisfaction de certaines conditions de libération des fonds entiers, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire.

Les débentures sont convertibles en actions ordinaires au gré du titulaire en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des dates à survenir entre : (i) le dernier jour ouvrable précédant la date d'échéance et (ii) s'ils font l'objet d'un appel aux fins de rachat, le jour ouvrable précédant immédiatement la date du rachat fixée par la Société, à un prix de conversion de 3,85 \$ par action ordinaire (le « prix de conversion »), ce qui représente un ratio d'environ 260 actions ordinaires par tranche de 1 \$ du capital des débentures, sous réserve de rajustements dans certains cas, tel qu'il est précisé dans un acte régissant les débentures convertibles daté du 10 juillet 2018 (l'« acte relatif aux débentures »).

Les débentures ne peuvent être rachetées par la Société avant le 10 juillet 2021, sauf dans certains cas précis après un changement de contrôle (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux débentures). À compter du 10 juillet 2021, et avant la date d'échéance, la Société peut, à son gré, en remettant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, racheter les débentures, en totalité ou en partie à l'occasion, pour un prix correspondant à leur valeur nominale majorée des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs qui se terminera cinq jours de bourse avant la date à laquelle l'avis de rachat est donné (le « cours du marché ») soit égal ou supérieur à 125 % du prix de conversion. La Société peut, à son gré, sous réserve de l'obtention de l'approbation des organismes de réglementation, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le capital des débentures au rachat ou à l'échéance, à condition qu'aucun cas de défaut (au sens donné à ce terme dans l'acte relatif aux débentures) ne soit survenu ni ne persiste à ce moment, sur remise d'un préavis écrit d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, en émettant le nombre d'actions ordinaires librement négociables obtenu en divisant le capital des débentures faisant l'objet du remboursement par 95 % du cours du marché à la date de rachat ou à l'échéance, selon le cas.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Advenant un changement de contrôle de la Société, la Société pourrait être tenue de racheter les débentures en totalité ou en partie, sur demande des titulaires, pour un prix correspondant à 101 % du capital des débentures en cours, majoré des intérêts courus.

La Société a versé aux preneurs fermes une commission en trésorerie équivalant à 6,0 % du capital global des débentures émises, à l'exclusion des débentures émises en faveur de certains administrateurs et certains dirigeants de la Société, à l'égard desquelles une commission réduite de 3,0 % a été versée.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a engagé des coûts de transaction de 1 065 \$ relativement au placement de débentures et a comptabilisé les coûts dans les charges financières à l'état du résultat consolidé. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, des intérêts de 535 \$ ont été payés, et aucune conversion de débentures n'a été exercée.

	Capital des débentures	Juste valeur des débentures
Émises le 10 juillet 2018	17 250 \$	17 250 \$
Ajustement de la juste valeur	-	1 725
Solde au 31 décembre 2018	<u>17 250 \$</u>	<u>18 975 \$</u>

NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Le tableau suivant présente la composition des actifs financiers et des passifs financiers de la Société :

	31 décembre 2018	2017
Actifs financiers		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 859 \$	35 156 \$
Créances clients et autres créances	29 387	16 091
	<u>50 246 \$</u>	<u>51 247 \$</u>
Passifs financiers		
Crédit bancaire	377	4 159
Dettes d'exploitation et charges à payer	33 257	22 552
Partie non courante du crédit bancaire	-	347
Emprunt à terme	30 081	-
Débentures convertibles	18 975	-
	<u>82 690 \$</u>	<u>27 058 \$</u>

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres créances, du crédit bancaire, des dettes d'exploitation, des charges à payer et du prêt à terme se rapproche de leur juste valeur. Les débentures convertibles sont comptabilisées à leur juste valeur.

Les activités du Groupe l'exposent à différents risques financiers, tels le risque de marché (le risque de change et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le plan de gestion exhaustif des risques du

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Groupe met l'accent sur des activités qui visent à atténuer le plus possible les effets néfastes que ces risques pourraient avoir sur le rendement financier du Groupe.

Risque de marché

a. Risque de change

Une partie des transactions du Groupe sont libellées dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle de la filiale considérée et l'exposent par conséquent au risque de change. En matière de gestion du risque de change, la Société a pour objectif de réduire au minimum son exposition aux monnaies autres que sa monnaie fonctionnelle. Les écarts et les pertes de change découlent principalement des variations du cours de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

L'analyse de sensibilité suivante illustre l'incidence des variations du cours de change du dollar américain sur la perte nette :

	31 décembre	
	2018	2017
Profit (perte) découlant des variations du cours de change du dollar américain :		
Augmentation de 5 % du cours de change	759 \$	879 \$
Diminution de 5 % du cours de change	(759) \$	(879) \$

b. Risque du taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses crédits bancaires à taux variables. La Société réduit son exposition au risque de taux d'intérêt en abaissant les niveaux de sa dette. Elle est d'avis que son risque de taux d'intérêt est faible étant donné que la majorité de ses emprunts sont à court terme ou sont assortis de taux d'intérêt fixes.

Risque de crédit

Une grande partie des biens produits par la Société est vendue à un petit nombre de clients importants situés surtout en Amérique du Nord et en Asie. Les trois principaux clients de la Société pourraient ne pas être les mêmes d'un exercice à l'autre. La perte d'un ou de plusieurs clients importants ou une réduction marquée de leurs commandes pourraient nuire aux activités de la Société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière. Plus précisément, pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, la Société a réalisé respectivement 33 % et 51 % de son chiffre d'affaires directement ou indirectement auprès de son principal client et de ses sous-traitants. Sa stratégie de gestion du risque de crédit consiste à diversifier sa clientèle en élargissant sa gamme de produits et en intensifiant ses activités de vente et de marketing.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le tableau suivant présente les trois principaux clients de la Société :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Client A	33 %	51 %
Client B	8 %	6 %
Client C	5 %	4 %

La Société et ses filiales offrent à leurs clients des délais de règlement de 30 à 90 jours et surveillent régulièrement le crédit accordé à ces clients ainsi que leur situation financière générale, sans pour autant exiger le nantissement de biens en garantie de leurs créances. Le Groupe constitue une provision pour créances douteuses en s'appuyant sur les facteurs qui ont une incidence sur le risque de crédit de certains clients, sur les antécédents et sur d'autres renseignements.

Risque de liquidité

Le Groupe surveille son risque de liquidité en recourant à des budgets trimestriels et à des projections des flux de trésorerie hebdomadaires ainsi qu'en suivant de près les soldes des créances, les niveaux des stocks et le paiement des fournisseurs. Son objectif est de veiller à ce que ses entités d'exploitation disposent de suffisamment de liquidités, qu'elles soient composées de fonds en caisse, d'emprunts sur ses facilités de crédit ou de flux de trésorerie d'exploitation. Il surveille en outre régulièrement les montants que d'autres filiales doivent à Galtronics Wuxi afin d'assurer la conformité aux exigences de l'Administration nationale du contrôle des changes (« SAFE ») de la Chine.

Le tableau ci-après présente l'échéancier des passifs financiers du Groupe établi en fonction des paiements contractuels non actualisés :

	31 décembre 2018		
	Moins de un an	Plus de un an	Total
Crédit bancaire	377 \$	-	377 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	33 257	-	33 257
Emprunt à terme	-	30 081	30 081
Débetures convertibles	-	17 250	17 250

	31 décembre 2017		
	Moins de un an	Plus de un an	Total
Crédit bancaire	4 159 \$	347	4 506 \$
Dettes d'exploitation et charges à payer	22 552	-	22 552

NOTE 17 : ACTIFS ET PASSIFS LIÉS AUX AVANTAGES DU PERSONNEL

Le Groupe comptabilise la part de la rémunération qui n'est pas couverte par les cotisations aux régimes à cotisations définies comme un régime à prestations définies pour lequel des passifs liés aux avantages du personnel

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

sont comptabilisés et à l'égard duquel le Groupe dépose des montants aux termes de polices d'assurance admissibles. Les passifs liés aux avantages du personnel figurant dans l'état de la situation financière reflètent la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée de la juste valeur de l'actif du régime. La valeur actualisée des prestations est établie à la clôture de l'exercice en fonction d'évaluations actuarielles.

a. Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :

	31 décembre	
	2018	2017
Solde au 1 ^{er} janvier	1 836 \$	1 462 \$
Montant comptabilisé en résultat net :		
Coût financier	58	42
Coût des services rendus au cours de l'exercice	297	270
	355	312
Montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :		
Ajustements liés aux résultats techniques	83	69
Pertes (profits) actuariels liés aux révisions des hypothèses financières	105	(56)
	188	13
Prestations versées par le régime	(154)	(39)
Incidence des fluctuations du change	76	88
Solde au 31 décembre	2 301 \$	1 836 \$

b. Principales hypothèses sous-jacentes au régime à prestations définies :

	31 décembre	
	2018	2017
Taux d'actualisation	2,96 %	3,46 %
Augmentations de salaire futures	5,00 %	5,00 %

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

c. Analyse de sensibilité des hypothèses sous-jacentes

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est sensible aux hypothèses indiquées ci-dessus. Le tableau suivant présente l'incidence à la hausse (à la baisse) d'une modification de 1 % de chacune des hypothèses sur l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période comptable.

	31 décembre	
	2018	2017
Variation du taux d'actualisation		
+1 %	(191) \$	(154) \$
-1 %	224	181
Augmentations de salaire futures		
+1 %	218 \$	176 \$
-1 %	(211)	(153)

NOTE 18 : ENGAGEMENTS

Le Groupe loue différents locaux dont les contrats expirent dans les 10 prochaines années avec possibilité de reconduction.

Le tableau suivant indique les frais de location minimaux futurs à payer par le Groupe au 31 décembre 2018 :

	31 décembre 2018
Année 1 : 2019	1 269 \$
Années 2 à 5 : 2020 à 2023	3 857
Années 6 et ultérieures : 2024 à 2028	434
	<u>5 560 \$</u>

Restrictions quant au versement de dividendes de Galtronics Wuxi

En vertu de la législation chinoise, Galtronics Wuxi ne peut distribuer plus de 90 % de son bénéfice après impôt. Au 31 décembre 2018, le montant qu'elle ne pouvait distribuer, soit 10 % des résultats non distribués de GTW, était d'environ 1 366 \$ et de 1 085 \$ au 31 décembre 2017.

NOTE 19 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt prise en compte dans le résultat net :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Charge d'impôt sur le résultat exigible, montant net	1 815 \$	436 \$
Recouvrement d'impôt différé, montant net	(6 995) \$	- \$
	<u>(5 180) \$</u>	<u>436 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

La Société est assujettie aux taux d'impôt en vigueur au Canada. Le taux fédéral et provincial combiné pour 2018 et 2017 est de 26,5 %. Les filiales de la Société sont situées dans des territoires fiscaux dont les taux d'imposition s'échelonnent de 11 % à 27 % (de 11 % à 35 % en 2017). Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, le taux d'impôt des sociétés aux États-Unis sera ramené de 35 % à 21 %.

Le tableau suivant présente un rapprochement de la charge d'impôt (en supposant que tous les produits et toutes les charges ainsi que les profits et les pertes portés en résultat net ont été imposés au taux d'impôt prévu par la loi) et de l'impôt sur le résultat comptabilisé en résultat net :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Résultat avant impôt sur le résultat	(10 624) \$	(3 773) \$
Taux d'impôt prévu par la loi au Canada	26,5 %	26,5 %
Charge (recouvrement) d'impôt calculé au taux d'impôt prévu par la loi	(2 815) \$	(1 000) \$
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat en raison des facteurs suivants :		
Dépenses non déductibles	1 337	36
Utilisation de pertes fiscales non constatées auparavant	(190)	(351)
Exonération d'impôt	(4 129)	(1 249)
Augmentation des pertes fiscales non comptabilisées au cours de l'exercice	1 552	3 294
Incidence des différents taux d'impôt pour les filiales	(555)	(267)
Impôt relatif à des exercices antérieurs	(645)	-
Autres	265	(27)
Impôt sur le résultat	<u>(5 180) \$</u>	<u>436 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Actif d'impôt différé		
Immobilisations corporelles	68 \$	331 \$
Pertes fiscales reportées prospectivement	2 689	162
Immobilisations incorporelles	3 303	-
Créances	-	119
Stocks	107	59
Passifs courants	259	13
Impôt différé non comptabilisé	-	(684)
	6 426	-
Passif d'impôt différé		
Immobilisations corporelles	(4) \$	(263) \$
Stocks	-	-
Immobilisations incorporelles	(2 238)	-
Passifs courants	-	209
Crédits d'impôt	(14)	-
Impôt différé non comptabilisé	-	53
	(2 256) \$	-
Impôt différé, montant net	4 170 \$	- \$

Toutes les variations d'impôt différé ont été comptabilisées en résultat net, à l'exception de la conversion des devises qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Le Groupe a des actifs d'impôt différé additionnels liés aux pertes reportées prospectivement et d'autres différences temporaires qui n'ont pas été comptabilisés parce que leur recouvrement dans un avenir prévisible n'est pas probable. Le tableau suivant présente les pertes reportées prospectivement du Groupe :

Région	Échéance	Exercices clos les 31 décembre	
		2018	2017
Canada - exploitation	Entre 2027 et 2038	13 337 \$	13 226 \$
Israël - exploitation	Sans échéance	48 652	57 430
Israël - capital	Sans échéance	15 932	15 932
Corée - exploitation	Entre 2023 et 2028	15 217	14 853
Autres - exploitation	Divers	380	-
		93 518 \$	101 441 \$

La société dispose de crédits d'impôt à l'investissement non remboursables non encore utilisés de 534 \$ au 31 décembre 2018.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

NOTE 20 : CAPITAL-ACTIONS

Capital-actions autorisé

Le capital-actions autorisé de la Société est constitué de ce qui suit :

- a. Un nombre illimité d'actions privilégiées
- b. Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

Variation du capital-actions

La variation du capital-actions tient compte des placements d'actions suivants :

Le 18 novembre 2017, la Société a réalisé un placement par voie de prise ferme visant l'émission de 8 441 490 actions ordinaires au prix de 2,35 \$ chacune, pour un produit brut global de 19 838 \$.

Le 10 juillet 2018, la Société a réalisé un placement public par voie de prise ferme visant l'émission de 7 419 355 reçus de souscription au prix de 3,10 \$ pour un produit brut de 23 000 \$. Le 11 juillet 2018, chaque reçu de souscription a été converti en une action ordinaire.

Le tableau suivant indique le capital-actions émis et en circulation :

	Nombre d'actions émises et en circulation	Capital-actions
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	21 916 813	90 929 \$
Émises en 2017, moins les frais d'émission d'actions	8 596 099	18 281
Solde au 31 décembre 2017	30 512 912	109 210 \$
Émises en 2018, moins les frais d'émission d'actions	9 493 542	27 465
Solde au 31 décembre 2018	40 006 454	136 675 \$

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- a. Préserver la capacité du Groupe à demeurer en exploitation, ce qui génère un rendement pour les actionnaires, les investisseurs et les autres parties prenantes.
- b. Garantir un rendement adéquat pour les actionnaires en établissant des prix pour les biens et les services qui tiennent compte du degré de risque lié aux activités du Groupe.
- c. Conserver une excellente notation de crédit et de bons ratios de fonds propres afin de soutenir les activités commerciales et d'optimiser la valeur pour les actionnaires. La Société tient compte de différents facteurs dans sa gestion de la structure du capital, dont la croissance de l'entreprise et de l'infrastructure connexe ainsi que le coût initial d'acceptation de nouveaux clients. Les dirigeants et la haute direction de la Société sont

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

responsables de la gestion du capital et s'acquittent de cette responsabilité dans le cadre de réunions mensuelles et d'examen réguliers de l'information financière. Le conseil d'administration est responsable de la supervision de ce processus. La Société gère son capital de façon à ce que ses sources de financement soient adéquates, tout en maximisant le rendement pour les actionnaires par l'optimisation des flux de trésorerie d'exploitation et par des opérations sur capitaux propres. Au cours de 2018, aucun changement n'a été apporté à la gestion du capital.

NOTE 21 : PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

- a. Aux termes de son régime d'unités d'actions différées à l'intention de ses administrateurs (le « régime d'UAD »), la Société attribue aux administrateurs des unités d'actions différées (« UAD ») dans le cadre de son régime de rémunération incitative à long terme. Sauf si le conseil d'administration en décide autrement, chaque administrateur peut choisir de toucher de 50 % à 100 % de ses honoraires annuels sous forme d'UAD. Si aucun choix n'est fait, il est présumé que le pourcentage de 50 % est choisi. Le nombre d'UAD émises est établi chaque mois durant lequel l'administrateur siège au conseil. Les UAD attribuées sont réglées par l'achat et l'émission d'actions ordinaires à la date à laquelle l'administrateur cesse d'être membre du conseil d'administration de la Société. Le nombre d'UAD pouvant être émises est limité à 500 000 unités.

Le tableau qui suit indique le nombre d'UAD émises.

	Nombre d'UAD	Prix moyen pondéré en \$ CA
UAD en cours au 1 ^{er} janvier 2017	224 826	2,21 \$
UAD attribuées en 2017	77 596	2,19 \$
UAD en cours au 31 décembre 2017	302 422	2,20 \$
UAD attribuées en 2018	53 021	3,61 \$
UAD remboursées en 2018	(30 025)	2,23 \$
UAD en cours au 31 décembre 2018	325 418	2,43 \$

Pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, la Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, des charges de respectivement 191 \$ et 170 \$ au titre du régime d'UAD.

- b. Aux termes du régime d'options sur actions de la Société (le « régime ») que le conseil d'administration a adopté, des options sur actions peuvent être attribuées aux administrateurs, aux dirigeants, aux membres du personnel et aux consultants de la Société (ou de ses entités affiliées) en guise d'incitatifs au rendement. Des limites ont été fixées pour ce qui est du nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du régime (et de toutes les autres ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres) ainsi que du nombre d'actions ordinaires pouvant l'être à des initiés (ou à leurs entités affiliées). Au moment de l'attribution d'une option sur actions, le conseil d'administration doit approuver : (i) son prix d'exercice, lequel ne peut être inférieur au cours des actions ordinaires; (ii) ses modalités d'acquisition, modalités aux termes desquelles un tiers des droits rattachés aux options devient généralement acquis à chaque date anniversaire de l'attribution (sauf dans les circonstances indiquées ci-dessous) et (iii) sa date d'expiration, qui généralement ne peut survenir plus de sept ans après celle de l'attribution.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le tableau suivant présente les attributions d'options faites aux termes du régime d'options sur actions au 31 décembre 2018 :

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Prix d'exercice	Date d'expiration des options	Options dont les droits avaient été acquis au :	
				31 décembre 2018	31 décembre 2017
24 août 2015	925 000	1,51 \$	24 août 2020	925 000	925 000
30 mars 2017	685 000	1,98 \$	30 mars 2022	228 333	-
8 août 2017	500 000	2,00 \$	8 août 2022	166 667	-
10 mars 2018	30 000	3,51 \$	10 mars 2023	-	-
17 mai 2018	275 000	3,34 \$	17 mai 2023	-	-
22 mai 2018	25 000	3,34 \$	22 mai 2023	-	-
11 juillet 2018	197 500	3,50 \$	11 juillet 2023	-	-
9 novembre 2018	250 000	3,84 \$	9 novembre 2023	-	-

La juste valeur des options sur actions avait été estimée à la date d'attribution selon le modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes, compte tenu des modalités aux termes desquelles elles ont été attribuées.

Date d'attribution des options sur actions	Options sur actions attribuées	Volatilité prévue du cours de l'action (%)	Taux d'intérêt sans risque (%)	Durée de vie prévue des options sur actions (en années)	Juste valeur des options à la date d'attribution (\$ CA)
24 août 2015	925 000	44,42 – 45,29	0,90	2,67 – 3,25	0,44 – 0,48 \$
30 mars 2017	685 000	50,48	1,10	5,0	0,89 \$
8 août 2017	500 000	48,69	1,55	5,0	0,89 \$
10 mars 2018	30 000	50,41	1,98	5,0	1,42 \$
17 mai 2018	275 000	50,91	2,04	5,0	1,89 \$
22 mai 2018	25 000	50,29	2,30	5,0	1,45 \$
11 juillet 2018	197 500	48,87	2,07	5,0	1,36 \$
9 novembre 2018	250 000	48,65	2,48	5,0	1,78 \$

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, des charges de 918 \$ et de 195 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre des options sur actions attribuées en vertu du régime.

- c. En février 2018, la Société a attribué à certains employés et administrateurs 49 738 actions ordinaires restreintes. Les droits de la moitié d'entre elles sont acquis dans les 12 mois suivant la date d'attribution et l'autre, dans les 24 mois suivant la date d'attribution. La Société a comptabilisé, dans les charges générales et administratives, une charge de 119 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- d. En janvier 2018, certains salariés de la Société (les « participants ») ont commencé à participer au régime d'actionnariat des employés. La Société octroiera à chacun des participants un nombre d'actions équivalant à l'engagement d'achat d'actions annuel de chacun de ceux-ci. La Société procède également à l'émission d'actions ordinaires à l'intention de ses employés aux termes des modalités du régime de rémunération fondée

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

sur des actions des employés. Un total de 126 968 actions ordinaires de la Société ont été acquises à un prix d'achat global de 410 \$, et 45 292 actions ordinaires ont été émises comportant une valeur de 145 \$ pour respecter les obligations de la Société dans le cadre du régime d'actionnariat des employés et du régime de rémunération fondée sur des actions des employés.

- e. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé un montant de 124 \$ dans les charges générales et administratives au titre du régime d'actionnariat des employés. La Société a émis 43 000 actions et a comptabilisé 138 \$ dans les charges générales et administratives et le capital-actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 en ce qui a trait au régime de rémunération fondée sur des actions des employés.
- f. Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), Advantech sans fil inc. a conclu un contrat de consultation avec la Société, dont la moitié sera payable par l'émission de 385 802 actions ordinaires à la clôture de l'acquisition d'Advantech, au prix réputé de 3,24 \$ l'action. Certaines restrictions de temps s'appliquent à la négociation de ces actions pendant une période maximale de 24 mois après la clôture de l'acquisition d'Advantech. La Société a estimé la juste valeur des actions émises en tenant compte des restrictions de temps et a comptabilisé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 1 082 \$ dans les charges générales et administratives à l'égard des actions ordinaires émises dans le cadre du contrat de consultation.
- g. Le 17 janvier 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Advantech (note 6), la Société a émis 308 642 actions ordinaires au prix réputé de 3,24 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat à payer pour l'acquisition d'Advantech.
- h. Le 11 juillet 2018, dans le cadre de l'acquisition d'Alga (note 6), la Société a émis 1 176 470 actions ordinaires en faveur des vendeurs d'Alga au prix réputé de 3,40 \$ chacune en guise de règlement partiel du prix d'achat à payer pour l'acquisition d'Alga.

NOTE 22 : PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de Baylin sont composées d'une participation de 19 % dans Galtronics Canada Ltd. (« GTC »), société technologique canadienne qui offre des conceptions novatrices d'antennes et des services d'essai à RF pour les produits de communication sans fil, et d'une participation de 19 % dans Advantech Wireless Research Inc. (« AWR »), société technologique canadienne qui conçoit des solutions de communications terrestres et par satellite pour les entreprises de communications sans fil à large bande. La Société a cessé de consolider GTC à compter du 1^{er} juillet 2018.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, les transactions conclues par Baylin avec GTC et AWR ont totalisé 5 844 \$ et étaient principalement composées des revenus gagnés aux termes des ententes de services.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le tableau qui suit présente les principales données financières se rapportant aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la Société :

	Au 31 décembre 2018		
	Galtronics Canada Ltd.	Advantech Wireless Research Inc.	Total
Trésorerie	105 \$	- \$	105 \$
Autres actifs courants	93	320	413
Créances clients	2 642	3 325	5 967
Immobilisations corporelles	656	469	1 125
Dettes d'exploitation et charges à payer	(3 788)	(4 031)	(7 819)
Actifs (passifs) nets	(292) \$	83 \$	(209) \$
Quotepart des actifs (passifs) nets attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(55)	16	(39)
Pertes non comptabilisées attribuables aux entités mises en équivalence	55	-	55
	<u>- \$</u>	<u>16 \$</u>	<u>16 \$</u>
	Galtronics Canada Ltd.	Advantech Wireless Research Inc.	Total
Produits des activités ordinaires	2 217 \$	3 063 \$	5 280 \$
Charges	<u>2 509</u>	<u>2 980</u>	<u>5 489</u>
Résultat net	<u>(292) \$</u>	<u>83 \$</u>	<u>(209) \$</u>
Quote-part du résultat net attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	(55)	16	(39)
Quote-part non comptabilisée de la perte nette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	<u>55</u>	<u>-</u>	<u>55</u>
	<u>- \$</u>	<u>16 \$</u>	<u>16 \$</u>

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

NOTE 23 : RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le tableau suivant présente le nombre d'actions utilisé dans le calcul du résultat par action attribuable aux actionnaires de la Société :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Résultat net attribuable aux actionnaires	(4 651) \$	(4 007) \$
Nombre pondéré d'actions (en milliers d'unités)	35 372	22 935
Résultat net par action attribuable aux actionnaires	<u>(0,13) \$</u>	<u>(0,17) \$</u>

Aux fins du calcul du résultat net par action après dilution, les options sur actions attribuées, les bons de souscription et les débentures convertibles n'ont pas été pris en compte, parce qu'ils auraient eu un effet antidilutif.

NOTE 24 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société avait conclu avec une entreprise contrôlée par son principal actionnaire une entente de services visant des espaces de bureaux, des services fournis par certains membres du personnel, du soutien administratif et des fournitures de bureau, des ordinateurs et du matériel de communication. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société avait engagé des charges générales et administratives de 140 \$ au titre de ladite entente. La Société a résilié sans pénalité l'entente de service au cours du deuxième trimestre de 2017 et conclu avec un tiers non lié une entente visant d'autres locaux de bureaux.

Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants

Ces montants représentent les coûts des attributions aux principaux dirigeants et principaux employés aux termes du régime de rémunération fondée sur des actions des employés de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs

Ces montants représentent les coûts des attributions aux administrateurs aux termes du régime d'UAD de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Régime d'actionnariat des salariés

Ces montants représentent les coûts des attributions aux termes du régime d'actionnariat des salariés de la Société et sont comptabilisés dans les charges générales et administratives.

Advantech sans fil inc.

Tel qu'il est mentionné à la note 6, le 17 janvier 2018, la Société a réalisé l'acquisition d'Advantech. Advantech sans fil inc. est détenue et contrôlée par David Gelerman, un administrateur de la Société.

Selon les modalités de l'acquisition d'Advantech, Advantech sans fil inc. pourrait avoir droit à une rémunération additionnelle s'établissant entre 750 \$ et 3 000 \$ par an en 2018 et en 2019, à condition qu'elle atteigne certaines cibles relatives au BAIIA durant ces années.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Dans le cadre de l'acquisition d'Advantech, Advantech sans fil inc. a conclu avec la Société un contrat de services-conseils qui prévoit le versement d'honoraires sous forme de trésorerie et d'actions ordinaires, tel qu'il est précisé à la note 6. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 1 707 \$ a été comptabilisé dans les charges générales et administratives.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a reçu de la part de l'agent d'entiercement un montant d'environ 1 800 \$ par suite d'une demande d'indemnisation qu'elle avait présentée relativement à la portion du prix d'achat en trésorerie détenue en mains tierces conformément aux modalités de l'acquisition d'Advantech. Ce montant a été porté en déduction des charges générales et administratives et des frais de vente et de marketing du troisième trimestre de 2018. Après le paiement, le vendeur d'Advantech a établi que le paiement avait été fait sans préjudice, ce qui a depuis été contesté par la Société. La Société a présenté certaines demandes d'indemnisation à l'agent d'entiercement. Ces demandes font l'objet de discussions continues entre la Société et Advantech sans fil inc.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Advantech sans fil inc. et certaines de ses entités affiliées ont agi à titre de mandataires pour la Société en procédant, en son nom, à des recouvrements de trésorerie de 8 596 \$ et à des versements de trésorerie de 7 467 \$. Au 31 décembre 2018, un montant de 286 \$ dû à la Société était inclus dans les créances clients et un montant de 20 \$ dû au mandataire était inclus dans les dettes d'exploitation et charges à payer.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a comptabilisé des revenus de 1 670 \$ relativement à la vente de biens à Advantech sans fil inc. et à certaines de ses sociétés liées.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 240 \$ a été comptabilisé dans le coût des produits vendus et un montant de 109 \$, dans les charges générales et administratives relativement aux locaux sous-loués auprès d'Advantech sans fil inc. et de certaines de ses entités affiliées.

Au cours de la période allant de l'acquisition d'Advantech jusqu'au 31 décembre 2018, la Société a fourni des services à Advantech sans fil inc. et à certaines de ses entités affiliées pour un montant de 487 \$. Au 31 décembre 2018, un montant de 349 \$ était inclus dans les créances clients.

Alga

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, un montant de 128 \$ a été comptabilisé dans les produits des activités ordinaires relativement à des locaux loués à une société appartenant à Michael Perelshtein et à Frank Panarello, employés de Micro-Onde Alga Inc.

Dans le cadre de l'acquisition de Micro-Onde Alga, Michael Perelshtein et Frank Panarello, employés de Micro-Onde Alga, ont touché un montant additionnel de 1 000 \$ lorsque certains critères ont été respectés et pourraient avoir droit à une rémunération additionnelle d'un montant maximal de 1 000 \$ si Micro-Onde Alga atteint certains objectifs en matière de rendement en 2019 et en 2020.

Placement

Dans le cadre du placement, certains administrateurs et certains dirigeants de la Société ont acquis, directement ou indirectement, un total de 3 791 724 reçus de souscription ainsi que des débentures d'un capital de 8 692 \$.

Autres

La Société a retenu les services de M. Jeffrey C. Royer dans le cadre d'une entente de services datée du 1^{er} janvier 2015. M. Royer occupera le poste de président du conseil d'administration et fournira la direction et l'orientation

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

stratégiques au conseil d'administration et aux membres de la direction de la Société. L'entente a été renouvelée pour une durée de un an le 1^{er} janvier 2016 puis le 1^{er} janvier 2017, et plus récemment le 1^{er} janvier 2018. En contrepartie des services fournis aux termes de l'entente, la Société et M. Royer ont mutuellement convenu qu'il serait versé à celui-ci des honoraires annuels de 150 \$ en trésorerie ou en titres de la Société. M. Royer a renoncé de façon irrévocable à recevoir quel que montant que ce soit pour les années closes les 31 décembre 2015, 2016 et 2017. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, la Société a versé 150 \$ à M. Royer aux termes de cette entente.

Rémunération des administrateurs et cadres dirigeants

La rémunération des administrateurs et cadres dirigeants est composée des éléments suivants :

a. Avantages à court terme, prestations de retraite et avantages postérieurs au départ

Ces montants comprennent les salaires et avantages gagnés par les cadres dirigeants au cours de l'exercice ainsi que les primes qui leur ont été attribuées pour l'exercice. Ces montants représentent également les coûts estimés du versement des prestations de retraite définies et d'autres avantages postérieurs au départ à la retraite aux cadres dirigeants pour l'année de service en cours.

b. Rémunération des administrateurs

Ces montants représentent les jetons de présence versés aux administrateurs et les frais qui leur sont remboursés.

c. Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants

Ces montants représentent les coûts des attributions aux termes du régime d'options sur actions de la Société.

d. Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs

Ces montants représentent les coûts des attributions aux administrateurs aux termes du régime d'UAD.

Le tableau ci-après résume la rémunération des administrateurs et cadres dirigeants :

	Exercices clos les 31 décembre 2018	2017
Avantages à court terme, prestations de retraite et avantages postérieurs au départ	6 188 \$	4 953 \$
Rémunération des administrateurs	166	15
Paiements fondés sur des actions à l'intention des cadres dirigeants	1 045	195
Paiements fondés sur des actions à l'intention des administrateurs	191	164

Il n'existe aucune autre transaction avec des parties liées que ce qui est ici présenté.

NOTE 25 : ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La Société classe ses instruments financiers selon les trois niveaux prescrits dans les normes comptables.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

Le tableau suivant présente les passifs financiers de la Société évalués et comptabilisés à la juste valeur au 31 décembre 2018 (aucun au 31 décembre 2017).

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Déventures convertibles	18 975	-	-	18 975

Niveau 1 : La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs (comme les dérivés négociés sur le marché et les titres disponibles à la vente ou détenus à des fins de transaction) est fondée sur les cours du marché (non ajustés) à la date de présentation de l'information financière. Le cours de marché utilisé pour les actifs financiers détenus par le Groupe est le cours acheteur de clôture. Au 31 décembre 2018, la Société ne détenait aucun instrument classé dans le niveau 1, à l'exception des déventures convertibles.

Niveau 2 : La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (par exemple, des dérivés négociés hors cote) est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. Ces techniques reposent le plus possible sur l'utilisation de données d'entrée observables, lorsqu'elles sont disponibles, et le moins possible sur les estimations propres à l'entité. Si toutes les données d'entrée importantes utilisées pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé dans le niveau 2. Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucun placement classé dans le niveau 2.

Niveau 3 : Si une ou plusieurs données d'entrée importantes ne sont pas fondées sur des données de marché observables, l'instrument est classé dans le niveau 3. Au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017, la Société ne détenait aucun placement classé dans le niveau 3.

NOTE 26 : PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

La répartition géographique des produits des activités ordinaires est la suivante :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Asie-Pacifique	75 285 \$	70 188 \$
Amérique du Nord	43 360	19 739
Europe, Moyen-Orient et Afrique	14 641	1 089
Autres	2 928	626
	<u>136 214 \$</u>	<u>91 642 \$</u>

Le délai entre l'exécution de son obligation de prestation et la comptabilisation des revenus et du recouvrement de la contrepartie à recevoir est habituellement de 30 à 90 jours.

Baylin Technologies Inc.

Notes annexes

En milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire

NOTE 27 : NATURE DES CHARGES

Le tableau suivant présente la nature du coût des produits vendus :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Salaires	13 718 \$	7 405 \$
Dotation aux amortissements	3 323	3 055
Matières	53 680	39 369
Frais indirects et transport	14 652	13 468
	<u>85 373 \$</u>	<u>63 297 \$</u>

Le tableau suivant présente la nature des charges d'exploitation :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Salaires	27 509 \$	17 825 \$
Services professionnels	10 324	2 869
Frais de bureau et de TI	6 267	4 435
Dotation aux amortissements	5 627	1 028
Autres	7 331	3 965
	<u>57 058 \$</u>	<u>30 122 \$</u>

NOTE 28 : PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Le tableau suivant indique les produits financiers et les charges financières :

	Exercices clos les 31 décembre	
	2018	2017
Produits d'intérêts	(96) \$	(47) \$
Coût financier	5 175	268
Charge d'intérêts bancaires	147	83
Profit (perte) lié aux fluctuations des cours de change	(615)	1 692
Charges financières, montant net	<u>4 611 \$</u>	<u>1 996 \$</u>